

LE MAGAZINE  
DE LA COMMUNE  
DE MILHAUD

# Vaccination à Milhaud

**Finances**  
p. 8 à 11

**Sécurité et  
prévention**  
p. 12 à 13

**Associations**  
p. 37 à 42

# Sommaire

 <p><b>Actualités municipales</b> <b>Centre de vaccination</b></p>	 <p><b>Actualités municipales</b> <b>ASVP</b></p>	<p><b>Édito du maire</b> p.3 <b>Comptes-rendus des conseils municipaux</b> p.4 <b>Finances</b> p.8 <b>Actualités municipales</b> P.12 <b>Agenda</b> P.36 <b>La vie des associations</b> P.37 <b>Carnet</b> P.43</p>
 <p><b>Actualités municipales</b> <b>Travaux</b></p>	 <p><b>La vie des associations</b> <b>Reprenons nos activités</b></p>	 <p><b>Actualités municipales</b> <b>CMJ et CMJ Ados</b></p>  <p><b>Manifestations à venir</b> <b>La nuit des étoiles</b></p>

## Infos utiles

**Mairie** : 04 66 74 22 88  
**Rendez-vous élus** : 04 66 74 61 88  
**Police Municipale** : 04 66 74 36 95  
**CCAS** : 04 66 74 61 83  
**Centre Socio Culturel** : 04 66 74 32 47  
**École Maternelle** : 04 66 74 25 54  
**École Primaire** : 04 66 74 22 79  
**Bibliothèque Municipale** : 04 66 74 16 85  
**Lycée Geneviève De Gaulle Anthoinz** : 04 66 74 62 10  
**Crèche / Halte-Garderie** : 04 66 74 38 28  
**Gendarmerie Bernis** : 17 ou 04 66 71 39 10  
**Sapeurs Pompiers** : 18 ou 04 66 63 36 00  
**SAMU** : 15  
**TANGO Bus N° Indigo** : 0820 22 30 30 (0.09 € TTC/mn)



M LE MAGAZINE  
DE LA VILLE DE MILHAUD

Mairie de Milhaud  
1 rue Pierre Guérin - 30540 MILHAUD  
Tél. : 04 66 74 22 88  
Fax : 04 66 74 11 94  
[www.ville-milhaud.fr](http://www.ville-milhaud.fr)

**Directeur de la publication** : Jean-Luc Descloux  
**Rédacteurs en chef** : les élus de la commune  
**Crédit photos** :  
commune de Milhaud - M. MORIN - Freepik  
**Conception - réalisation** : commune de Milhaud

# Edito du maire



*« Notre bilan est bon et la gestion que nous avons mise en place porte ses fruits. »*

Chères Milhautoises, Chers Milhautois,

À l'heure où vous lisez ces lignes se profile pour un bon nombre de nos Milhautois une nouvelle séance de vaccination dans notre centre « flash ». Déjà en mars et avril, près de 500 d'entre vous, âgés de 75 ans et plus, ont pu bénéficier des deux doses. Nous avons, avec l'accord des services de l'État, établi un nouveau calendrier parce que la vaccination, vous vous en êtes bien rendu compte, reste avec les mesures barrières le seul moyen de sortir de cette crise sanitaire inédite et violente.

Cette période est aussi celle de vous rendre compte des finances de notre collectivité. Vous verrez dans les pages « finances » que notre bilan est bon et que la gestion que nous avons mise en place porte ses fruits. D'abord la réduction de la dette. Rappelez-vous, elle était de près de 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2013, 3 mois avant notre prise de fonction, pour se situer au 31 décembre 2020 à 4 748 000 €. Entre temps, nous avons construit un magnifique gymnase !

Bien évidemment, l'année 2020 aura complètement bouleversé cette gestion ; s'adapter et anticiper auront été notre fil conducteur. Les dépenses de fonctionnement auront été tournées principalement sur le maintien des services mais aussi vers les impératifs sanitaires.

Nous allons continuer nos investissements avec la même dynamique de recherche de subventions. Déjà plus de 600 000 € sont inscrits sur ce budget 2021. Il en va des travaux de mises en accessibilité de la mairie, de ceux du parc van Gogh, du PRISM, de la réfection de la rue des Amandiers, de l'extension du cimetière, de la poursuite du remplacement des réverbères énergivores et des travaux aux écoles.

2021 voit la poursuite des études engagées pour la réalisation de la ZAC Aubépin. Cette dernière poche foncière exploitable de la commune aura pour but de proposer, sur seulement 3,5 hectares sur 14, un écoquartier qui mêlera l'habitat au milieu d'un espace environnemental d'une grande richesse dont l'arborisation et la végétalisation en seront le fer de lance.

Ça et là, des poches de renouvellement urbain nous permettrons de répondre à nos obligations mais aussi à la forte demande d'habitat de nos jeunes ou de nos familles milhautoises, que ce soit pour de l'habitat aidé ou pour de l'accession à la propriété, et de cela nous nous en réjouissons.

Pour conclure, nourrissons l'espoir de nous retrouver très vite autour de ces moments festifs et conviviaux que sont notre fête votive, nos courses camarguaises, notre traditionnel taureau à la broche suivi du spectacle équestre et du feu d'artifice le 14 juillet.

Que chacun d'entre vous retrouve la joie de vivre, en famille ou entre amis, de pouvoir partir en vacances, pour se trouver en septembre à la rentrée, débarrassé de ce foutu virus qui aura en 1 an bouleversé nos vies.

Bon été à tous, profitez-en bien ; nous l'avons bien mérité !

*Chaleureusement  
Jean-Luc Gilona*



# Comptes-rendus des conseils municipaux

## Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux

L'intégralité des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables sur le site : [www.milhaud.fr](http://www.milhaud.fr).

### Séance du 21 janvier 2021

#### **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Dans la limite du total des dépenses d'équipements crédits ouverts en 2020 de 464 357,39 € soit 25 % du montant autorisé avant le vote du BP 2021 : 116 089,35 €. Décision adoptée à la majorité.

#### **CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL AGATE POUR LA REHABILITATION DE DEUX BATIMENTS COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DU P.R.I.S.M - POINT RESSOURCES INFORMATIONS SOCIALES MUNICIPALES - PLACE DE L'EVECHE ET DES ARCHIVES COMMUNALES - 3 RUE PORTE DE FRANCE**

Budgets prévisionnels consacrés au PRISM 50 000 € HT et 30 000 € HT pour le bâtiment rue Porte de France. Honoraires forfaitaires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage : 3 500 € HT. Décision adoptée à l'unanimité.

#### **CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL AGATE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL ET DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC DE L'HOTEL DE VILLE**

Budgets prévisionnels consacrés : 80 000 € HT. Honoraires forfaitaires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage : 4 800 € HT. Décision adoptée à l'unanimité.

#### **CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC MADAME CORINNE LESPINASSE HOUDET, ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL ET DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC DE L'HOTEL DE VILLE**

Budgets prévisionnels consacrés : 80 000 € HT. Honoraires forfaitaires de l'architecte pour étude : 1 400 € HT et conception et suivi de travaux : 8 000 € HT. Décision adoptée à l'unanimité.

#### **DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2021 - DSIL - PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS MUNICIPAUX**

Approbation du projet de rénovation énergétique et des travaux thermiques à l'école élémentaire et à la mairie pour un montant prévisionnel de 292 141,94 € HT soit 350 386,43 € TTC et sollicitation auprès de l'État, d'un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local exceptionnelle (DSIL) et de toute demande de subventionnement auprès d'autres co-financeurs. Décision adoptée à l'unanimité.

#### **RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2018-09-071 DU 19 SEPTEMBRE 2018 PORTANT PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE N°1 DU PLU - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

Décision adoptée à la majorité.

#### **RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2020-11-103 DU 20 NOVEMBRE 2020 PORTANT SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU**

Décision adoptée à la majorité.

#### **RELANCE DE LA PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

Révision « allégée » n°1 du PLU afin de réduire un Espace Boisé Classé (EBC) en zone UC et d'identifier des éléments à préserver sur ce même site. Les autres évolutions du PLU prévues feront l'objet ultérieurement d'une procédure de modification du PLU. Décision adoptée à la majorité.

#### **ADHESION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ADOLESCENTS - CMJados - A L'ASSOCIATION LES JARDINS DU TISTOLET A MILHAUD**

Prise en charge de l'adhésion du CMJados à l'association « les jardins du Tistolet à Milhaud » d'un montant de 15 € pour l'année 2021. Décision adoptée à l'unanimité.

#### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU DISPOSITIF DES PASSEPORTS ETE 2021 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Décision adoptée à l'unanimité.

#### **CONVENTION AVEC UN MEDECIN POUR L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEILS « LES PETITS BOUCHONS » Docteur Françoise BONNET, pédiatre. Décision adoptée à l'unanimité.**

#### **CONTRAT TYPE D'ETABLISSEMENT AGREE PAR LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA COURSE CAMARGUAISE - FFCC - PERMETTANT D'ORGANISER DES MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Attribution de l'agrément nécessaire à la mise en place de manifestations et courses spécifiques sur les voies publiques pour la somme annuelle de 472 €. Décision adoptée à l'unanimité.

#### **DESIGNATION D'UN REFERENT « TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE » AUPRES DU**

**SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA  
MER - DDTM**

Monsieur Frédéric GIAMARCHI.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'AD-  
JOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET DE  
30H**

À la place de deux postes à temps non complet de  
15h qui feront l'objet d'une suppression après avis  
du Comité Technique.  
Décision adoptée à la majorité.

**Séance du 3 mars 2021**

**RENFORCEMENT DU NIVEAU D'EQUIPEMENT  
ACTUEL DU PARC DE VIDEOPROTECTION - DE-  
MANDE DE FINANCEMENT AU FONDS INTERMIS-  
TERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE  
- FIPD**

Dépôt auprès du FIPD Gard 2021 d'une demande de  
subvention établie conformément au diagnostic de  
vidéoprotection - extension rédigée par le référent  
sûreté de la Gendarmerie Nationale, au taux maxi-  
mum de 50 % du coût total hors taxes de l'investis-  
sement s'élevant à 70 153 € soit pour un montant de  
35 076,50 €. Décision adoptée à l'unanimité.

**FIXATION DES TARIFS DE LA NOUVELLE  
TRANCHE DE CAVEAUX AU CIMETIERE COMMU-  
NAL**

Caveau 2 places à 1 698 € HT soit 2 037,60 € TTC -  
caveau 4 places à 2 798 € HT soit 3 357,60 € TTC.  
Concession de terrain à perpétuité de 3,40 m<sup>2</sup> à  
466 € et celle de 3,64 m<sup>2</sup> à 499 €.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE  
DE REPETEURS DE BIRDZ SUR LES SUPPORTS  
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS OUVRAGES DE  
LA COMMUNE - ANNULE ET REMPLACE LA DE-  
LIBERATION N°2020-11-105 DU 20 NOVEMBRE  
2020**

Nouvelle version de la convention bipartite.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COM-  
MUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METRO-  
POLE ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME « LES VENDREDIS DE L'AGGLO » ET  
« LES PESTACLES DE L'AGGLO »**

Décision adoptée à l'unanimité.

**Séance du 18 mars 2021**

**MAINTIEN DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS  
AU MAIRE SUITE A DEMISSION**

Maintien à 8 le nombre de postes d'adjoints. Le nou-  
vel élu occupera le même rang que l'adjoint qui oc-  
cupait le poste devenu vacant soit le 6<sup>e</sup>.  
Décision adoptée à la majorité.

**ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

Suite aux opérations de vote à bulletin secret et au  
dépouillement, Madame METRAZ-BRUNAND Éli-  
sabeth, ayant obtenu 26 voix et la majorité absolue  
des suffrages, est proclamée 6<sup>e</sup> adjoint au maire et  
est installée immédiatement.

**INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS  
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES  
- NOUVELLE REPARTITION**

Suite à la démission d'un adjoint au maire, le mon-  
tant des indemnités pour l'exercice effectif des fonc-  
tions du maire, des adjoints et des conseillers muni-  
cipaux titulaires d'une délégation a été réparti de la  
façon suivante : maire : 55 % de l'indice terminal de  
traitements de la fonction publique ; les 8 adjoints :  
16.828 % du même indice ; 1 conseiller municipal ti-  
tulaire d'une délégation de fonction : 10.059 % du  
même indice ; 4 conseillers municipaux titulaires  
d'une délégation de fonction : 7.828 % du même in-  
dice. Jean-Luc DESCLOUX, maire : 2 139,17 € ; Jo-  
seph COULLOMB, 1<sup>er</sup> adjoint : 654,51 € ; Huguette  
SARTRE, 2<sup>e</sup> adjoint : 654,51 € ; André BOLJAT,  
3<sup>e</sup> adjoint : 654,51 € ; Zineb HADDOU-OURAHOU,  
4<sup>e</sup> adjoint : 654,51 € ; Frédéric ZANONE, 5<sup>e</sup> adjoint :  
654,51 € ; Élisabeth METRAZ-BRUNAND, 6<sup>e</sup> ad-  
joint : 654,51 € ; Jean-Michel FOUCHARD, 7<sup>e</sup> adjoint :  
654,51 € ; Sandrine CAMPOS, 8<sup>e</sup> adjoint : 654,51 € ;  
Michel ANTON, conseiller municipal délégué :  
391,23 € ; Jean-Luc FRANÇOIS, conseiller municipal  
délégué : 304,46 € ; Jocelyne BATIGNES, conseillère  
municipale déléguée : 304,46 € ; Guillaume BES-  
SER, conseiller municipal délégué : 304,46 € ; Sylvie  
ALLUÉ, conseillère municipale déléguée : 304,46 €.  
Décision adoptée à la majorité.

**COMMISSION « PERSONNEL » - DESIGNATION  
D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Suite à la démission d'un adjoint au maire, nouveau  
membre titulaire désigné au scrutin public : San-  
drine CAMPOS, membre suppléant : Sylvie ALLUÉ.  
Décision adoptée à la majorité.

**COMMISSION « URBANISME » - DESIGNATION  
D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Membre suppléant désigné au scrutin public : Fré-  
déric ZANONE. Décision adoptée à l'unanimité.

**COMMISSION « EDUCATION » - DESIGNATION  
D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Membre titulaire désigné au scrutin public : Valérie  
CAUSSE, membre suppléant : André BOLJAT.  
Décision adoptée à la majorité.

**COMMISSION « AFFAIRES CULTURELLES ET  
FESTIVITES » - DESIGNATION D'UN NOUVEAU  
MEMBRE**

Membre suppléant désigné au scrutin public :  
Zineb HADDOU-OURAHOU.  
Décision adoptée à la majorité.

**COMMISSION « SOLIDARITE - COHESION SO-  
CIALE - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - EMPLOI »  
- DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Membre titulaire désigné au scrutin public : Sylvie

# Comptes-rendus

## des conseils municipaux

ALLUÉ, membre suppléant : Dominique BARRACHIN. Décision adoptée à la majorité.

### **DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ**

Suite à la démission d'un adjoint au maire, nouveau représentant titulaire : Sylvie ALLUÉ.  
Décision adoptée à la majorité.

### **RENFORCEMENT DU NIVEAU D'EQUIPEMENT ACTUEL DU PARC DE VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Pour 50 % du reste à charge de la commune de 35 076,50 € HT soit pour un montant de 17 538,25 €. Décision adoptée à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE ET MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES LOCAUX RECEVANT DU PUBLIC - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION OCCITANIE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Approbation du plan de financement et demandes d'aides sollicitées en lieu et place de celles précédemment consenties, de la Région Occitanie sous la forme d'une subvention de 74 961,11 € et de Nîmes Métropole dans le cadre d'un fonds de concours de 87 454,63 €. Décision adoptée à l'unanimité.

### **CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL AGATE PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION - RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL EN CENTRE CULTUREL ET ASSOCIATIF**

Rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage : 6 500 € HT. Décision adoptée à l'unanimité.

### **ACQUISITION DES PARCELLES SISE A MILHAUD, CADASTREES SECTION AY 239, 241 ET 243 LIEU-DIT SOURBAN HAUT**

Acquisition moyennant l'euro symbolique des parcelles de terrain cadastrées section AY 239, de 81 m<sup>2</sup>, AY 241 de 44 m<sup>2</sup>, et AY 243 de 55 m<sup>2</sup>, lieu-dit Sourban Haut, appartenant respectivement à M. et Mme JEFFALI Omar, M. et Mme PLENAT Bruno, M. et Mme BONNEFOUS, domiciliés rue des Clauses. Décision adoptée à l'unanimité.

### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2020**

Prise d'acte d'un état Néant.

### **BILAN DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2020**

Prise d'acte des marchés publics conclus en 2020 résumés dans les tableaux disponibles sur le site [www.milhaut.fr](http://www.milhaut.fr) et registre des actes en mairie.

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ADOPTION DU RAPPORT**

Adoption du rapport d'orientations budgétaires 2021 sur la base duquel un débat s'est déroulé. Ce

rapport est consultable sur [www.milhaut.fr](http://www.milhaut.fr) et registre des actes en mairie.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **Séance du 10 avril 2021**

### **CONVENTION ANNUELLE AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS NIMOISE ET ALESIEENNE 2021 - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU TITRE DE LA REALISATION DE DEUX PROJETS URBAINS ET DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS (PLD) DE LA COMMUNE**

Conventionnement approuvé pour un montant de 45 300 € pour différents projets d'aménagement, le Plan Local de Déplacements et la cotisation annuelle. Décision adoptée à la majorité.

### **CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE - EPF, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE DE MILHAUD POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET LOGEMENTS « CENTRE ANCIEN 2021-2026 »**

Conclue pour une durée de 5 ans et un montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF de 1 500 000 €. Décision adoptée à la majorité.

### **RESTAURATION DE L'ÉGLISE, DU TEMPLE ET DU PRESBYTERE DU TEMPLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DES FONDS « LEADER » DU PETR - POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL - DE GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES**

Approbation du projet et du plan de financement s'élevant à 33 097,29 € HT soit 39 610,20 € TTC (TVA à 20 % et 10 %) et sollicitation d'un fonds LEADER au taux maximum de 80 % d'un montant de 26 477,83 € HT. Décision adoptée à l'unanimité.

### **MISE EN SECURITE DE LA RUE DES AMANDIERS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Sollicitation d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût total des travaux s'élevant à 114 104 € HT soit pour un montant de 57 052,25 € HT. Décision adoptée à l'unanimité.

### **AIRE DE SERVICES ET DE REPOS POUR CAMPING-CARS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE**

Aide sollicitée auprès de la Direction du Tourisme et du Thermalisme de la Région Occitanie, pour un montant de 18 027 € HT représentant 30 % du coût total des travaux d'aménagement de 30 090 € HT. Décision adoptée à l'unanimité.

### **ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AL 380 ET 381 LIEU-DIT LES BANIERES ET AO 457 LIEU-DIT LA CRUVIERE A IMMO CONCEPT**

Acquisition moyennant l'euro symbolique des parcelles AL 380 de 188 m<sup>2</sup>, AL 381 de 47 m<sup>2</sup> et AO 457 de 49 m<sup>2</sup>, dite « délaissées » appartenant à Immo Concept. Décision adoptée à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2020 DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC - CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS**

Le compte de gestion du budget général de la commune tenu et dressé par le trésorier de Nîmes Agglomération pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Décision adoptée à la majorité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GENERAL**

Approbation du compte administratif 2020 pour un montant total cumulé de dépenses : 1 132 151,99 € et de recettes : 1 839 963,48 € pour un résultat définitif de 707 841,49 €. Décision adoptée à la majorité.

**REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 AU BUDGET GENERAL 2021**

Résultat 2020 de la section de fonctionnement 1 034 248,48 € affecté : 326 406,99 € à l'article R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement 2020 et 707 841,49 €, reporté en section de fonctionnement - recette (art R002 sur le budget prévisionnel 2020).  
Décision adoptée à la majorité.

**COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE « VENTE DE CAVEAUX ASSUJETTIE A LA TVA » DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC - CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS**

Le compte de gestion du budget annexe « vente de caveaux assujettie à la TVA » de la commune tenu et dressé par le trésorier de Nîmes Agglomération pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE « VENTE DE CAVEAUX ASSUJETTIE A LA TVA »**

Approbation du compte administratif 2020 pour un montant total de dépenses : 38 800 € et de recettes : 13 469 € pour un résultat définitif cumulé de - 57 756,02 €. Décision adoptée à l'unanimité.

**REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021 « BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX ASSUJETTIE A LA TVA »**

Résultat d'exercice 2020, déficit de la section de fonctionnement du CA 2020 affecté : - 57 756,02 € en dépense de fonctionnement - compte D002 - au budget annexe « vente de caveaux assujettie à la TVA » 2020. Décision adoptée à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE « LE PARVIS DU GYMNASE » DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC - CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS**

Le compte de gestion du budget annexe « le Parvis du Gymnase » de la commune tenu et dressé par le trésorier de Nîmes Agglomération pour l'exercice

2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Décision adoptée à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE « LE PARVIS DU GYMNASE »**

Approbation du compte administratif 2020 pour un montant total de dépenses : 198 198,27 € et de recettes : 0,26 € pour un résultat définitif cumulé de 0,26 €. Décision adoptée à l'unanimité.

**ALLOCATIONS ET DOTATIONS AUX ECOLES MUNICIPALES 2021**

Dotations selon 3 clés de répartition : par élève, par classe ou forfait établissement qui s'élèvent pour 2021 à 41 536 € et détaillées sur le site [www.milhau.fr](http://www.milhau.fr) et registre des actes en mairie.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**INDEMNITE ANNUELLE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2021**

Pour un montant de 479,86 € pour l'année 2021.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2021**

Enveloppe annuelle 2021 pour subventions de fonctionnement aux associations d'un montant de 32 000 € à répartir. Décision adoptée à l'unanimité.

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021**

Les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur sont transférées. Le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux 2020 voté par le conseil départemental. Fixation du taux de la TFBP 2021 en additionnant le taux communal 2020 de 27,62 % (égal au taux 2017, 2018, 2019) + le taux départemental de 24,65 % soit un taux de 52,27 % et un taux de la taxe sur le foncier non bâti de 66,51 %. Décision adoptée à l'unanimité.

**BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021**

Le budget primitif principal 2021 est arrêté comme indiqué sur le document budgétaire disponible sur le site [www.milhau.fr](http://www.milhau.fr) et registre des actes en mairie, en section de fonctionnement pour 6 681 516,49 € et en section d'investissement pour 3 670 666,99 €. Décision adoptée à la majorité.

**BUDGET ANNEXE « VENTE DE CAVEAUX ASSUJETTIE A LA TVA » 2021**

Le budget primitif annexe « vente de caveaux assujettie à la TVA » 2021 comme indiqué sur le document budgétaire disponible sur le site [www.milhau.fr](http://www.milhau.fr) et registre des actes en mairie, est arrêté en section de fonctionnement à 97 756,02 € et en section d'investissement pour 0 €. Décision adoptée à l'unanimité.

# Finances

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Si l'année 2020, du fait de la COVID-19, a mis entre parenthèses la vie communale, scolaire, culturelle et festive pendant plusieurs mois, il n'en reste pas moins que la poursuite de notre dynamique d'investissement, majoritairement auto-financée et sans recours à l'emprunt, reste notre priorité.

Nous nous sommes employés à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité et le maintien de la qualité des services, tout en poursuivant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.

## Notre engagement : baisser la dette

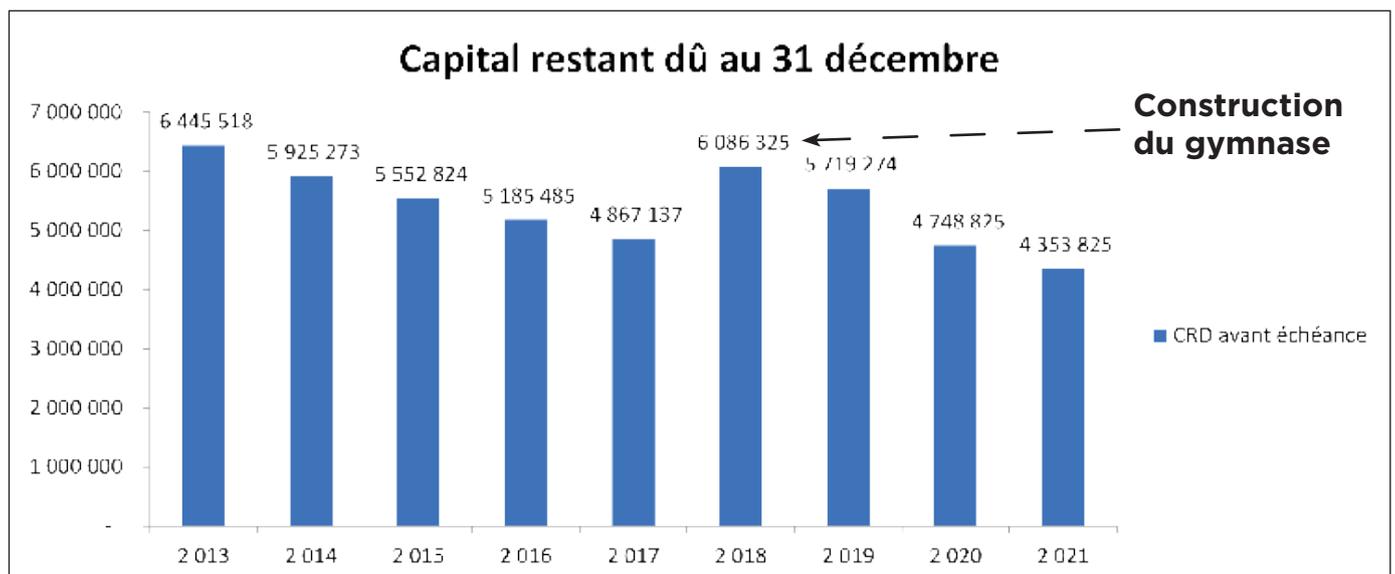
### Situation de la dette au 31 décembre 2020

C'était un véritable engagement que de baisser notre dette, trouvée à près de 6,5 millions d'euros au début du mandat précédent.

Nous avons corrigé cette situation au 31 décembre 2020.

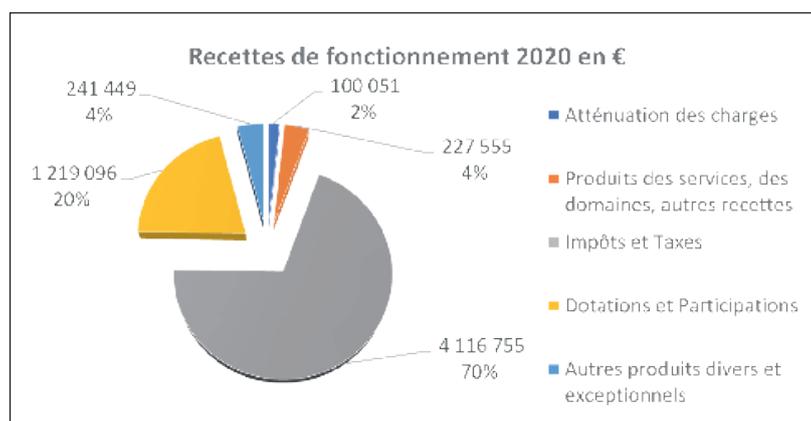
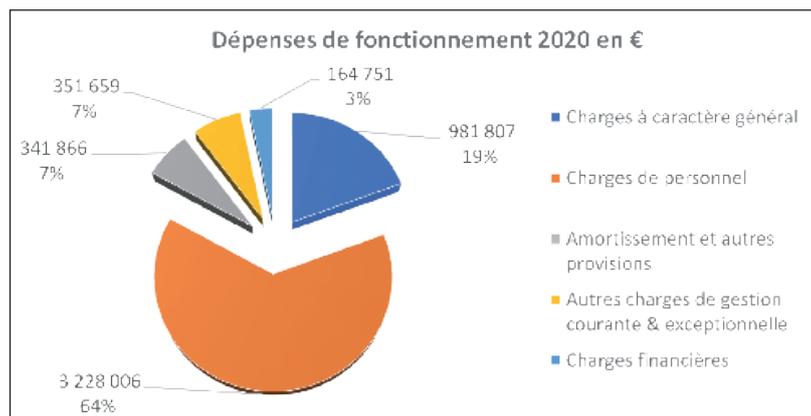
Après le remboursement de l'emprunt à court terme, effectué en juillet 2020, de 600 000 € relatif au projet du gymnase et par le fait qu'aucun autre emprunt n'a été contracté en 2020, l'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 4 748 825 € représentant 818 € par habitant (pour information : ratio dette/habitant de la strate : 843 €).

Le capital remboursé en 2020 a été de 970 448,53 €.



**Le capital restant dû au 31 décembre 2021 se situera aux alentours de 4 354 000 €. Le montant par habitant, déjà inférieur à la strate en 2020, sera inférieur à 800 €.**

## Recettes et dépenses de fonctionnement 2020



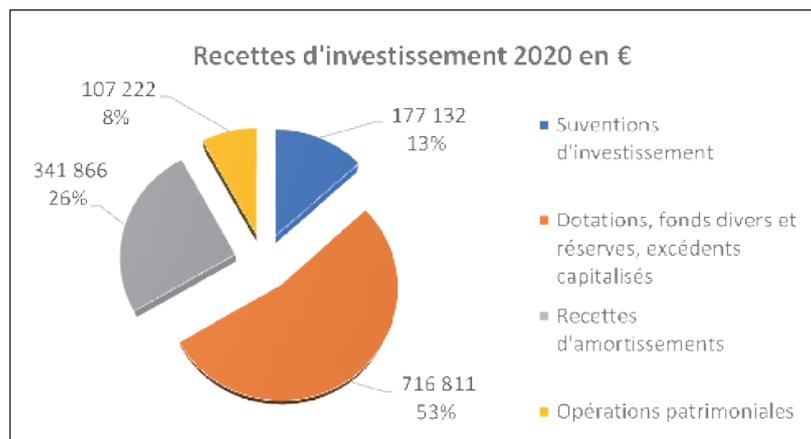
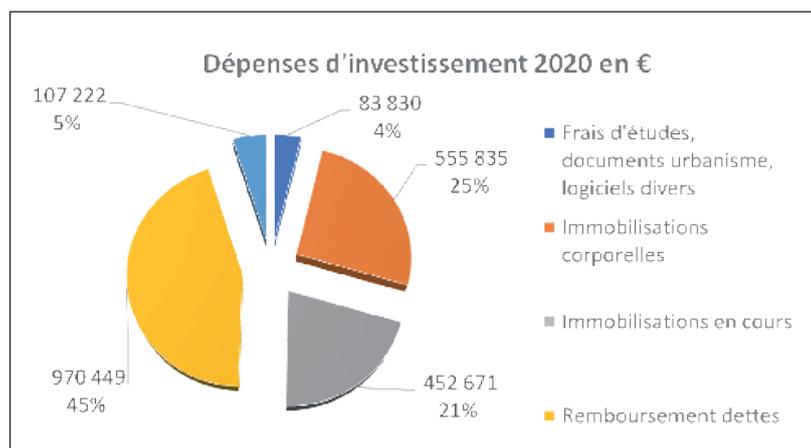
Le budget que nous avons établi pour 2020 a été effectué sur la base d'hypothèses de confinement, d'annulation de manifestations, de fermetures et de reprises d'écoles...

Les écarts constatés avec le « réalisé » 2020 n'est pas significatif en raison de situations économiques et sanitaires fluctuantes.

Si certaines dépenses de fonctionnement ont pu diminuer, par le fait de la fermeture des écoles ou de certaines salles municipales lors des confinements, nous avons été amenés, pour maintenir la qualité de nos services, à appuyer sur le levier des charges de personnel : intérimaires, heures supplémentaires... pour compenser le déficit en agents placés en « Autorisation Spéciale d'Absence » pour vulnérabilité.

Près de 125 000 € ont été alloués pour les achats, nettoyages, remplacements et autres dépenses relatives à la COVID-19.

## Recettes et dépenses d'investissement 2020



Les dépenses d'investissement comprennent des opérations dirigées vers l'amélioration ou l'acquisition du patrimoine de Milhaud.

Nous avons, en 2020, continué cette politique d'investissement.

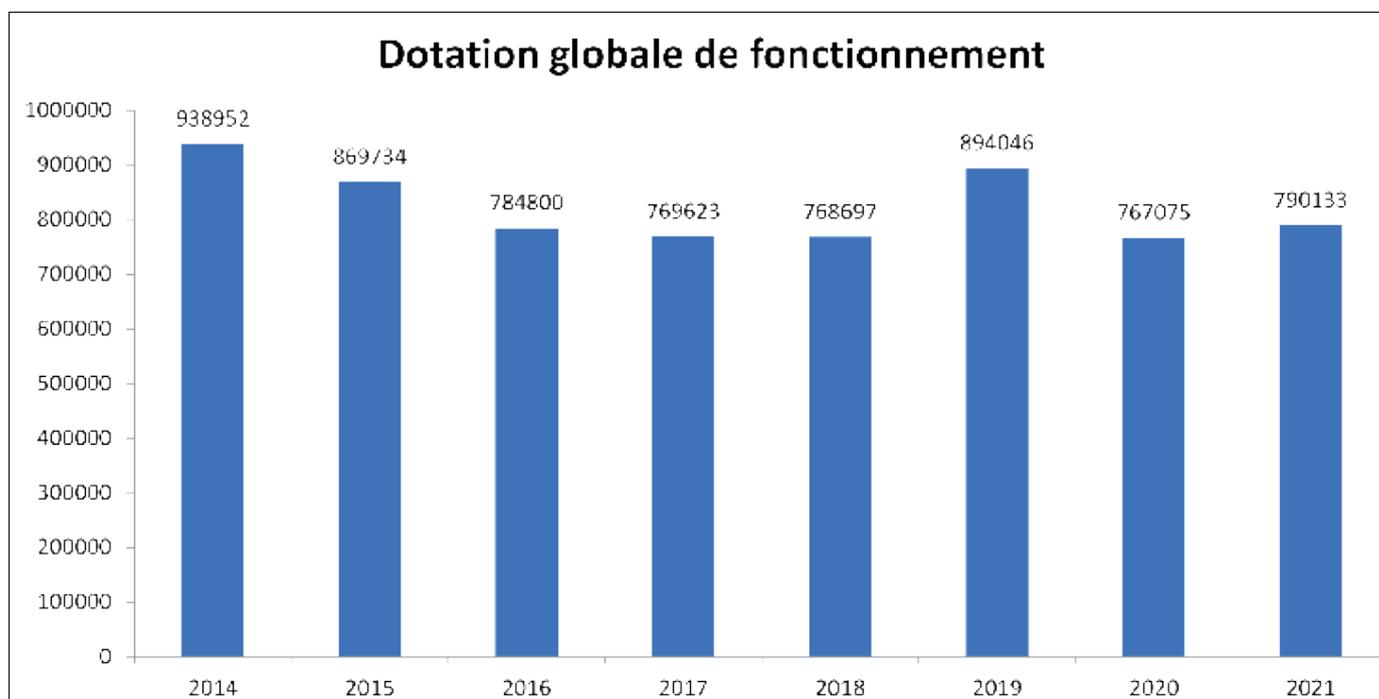
En voici quelques exemples :

- rue de la poste : 418 000 €,
- marché CPE (réseaux d'électrification) : 334 000 €,
- solde gymnase SMASH : 234 000 €,
- local Police Municipale : 60 000 €,
- étude ZAC Aubépin : 55 000 €,
- raccordement réseaux route de Nîmes : 26 000 €,
- jardins partagés : 24 000 €,
- colombarium : 24 000 €,
- étude boisement classé PLU : 14 000 €,
- pupitres patrimoine Milhaud : 13 000 €.

Ces chiffres prouvent notre vitalité en matière d'investissements, très largement au-dessus de la moyenne régionale. L'investissement est soutenu par des recherches systématiques de subventions.

## Dotation Globale de Fonctionnement

À la simple lecture du tableau ci-dessous, vous pouvez vous apercevoir que cette dotation, après un effondrement drastique voulu par l'État dès 2014, se maintient malgré tout depuis 4 ans pour accuser en 2020 une légère augmentation. La hausse exceptionnelle de 2019 n'a pas été reconduite en 2020.



## Fiscalité locale en 2020

Les recettes fiscales pour 2021, notifiées par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) sont de 2 971 609 € soit 138 217 € de plus qu'en 2020 sous l'effet de la valorisation des bases fiscales.

Compte tenu de cette recette supplémentaire et de la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques, la ville entend maintenir les taux d'impositions en 2021, au même niveau que les dernières années, c'est-à-dire sans augmentation.

## Refonte de la fiscalité

Suite à l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour compenser à l'euro près la perte du produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur sont transférées.

Afin de neutraliser les écarts entre le montant de TFPB départementale transférée en compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et le montant de la ressource de Taxe d'Habitation perdue, un coefficient correcteur permettra un prélèvement sur les communes sur-compensées et un versement au profit des communes sous-compensées.

De ce fait le taux de la TFPB 2021 sera établi en additionnant le taux communal 2020 de 27,62 % (qui n'est pas augmenté à Milhaud, égal au taux des années 2017, 2018 et 2019) avec le taux départemental de 24,65 % soit un taux de 52,27 %.

Taxes	Taux Milhaud de 2017 à 2020	Taux départemental	Taux Milhaud 2021
Foncière bâti	27,62 %	24,65 %	52,27 %
Foncière non bâti	66,51 %		66,51 %

## Les subventions obtenues en 2020

Pendant tout le dernier mandat, nous avons œuvré pour rechercher avec obstination le moindre euro de subvention. Il n'est pas possible de pouvoir investir dans une commune sans cette recherche constante. Ce n'était pas vraiment une priorité dans la commune par le passé.

Pendant que certaines communes de Nîmes Métropole, rien que sur les « fonds de concours », arrivaient à percevoir entre 700 et 900 000 €,

Milhaud restait à la traîne, sans parler des subventions possibles de l'État (DETR), de la Région, du Département, du PETR (Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux), des fonds européens...

Cette recherche porte ses fruits puisque les demandes de dossiers, bien que ralenties suite à la crise sanitaire, vont atteindre pour cette année 2021 plus de 605 000 €.

## Investissements 2021

L'année 2020, du fait de la COVID 19 qui a mis entre parenthèse la vie communale, scolaire, culturelle et festive pendant plusieurs mois, fut une année délicate.

Malgré tout, la municipalité, ses agents et ses élus ont réussi à maintenir le service aux Milhaudois, relayer les informations nécessaires, tout en pensant au bien-être de chacun.

Même si 2021, déjà bien entamée, se présente comme une année de dénouement de la crise économique et sanitaire, il n'en reste pas moins que nous devons malheureusement continuer à établir des hypothèses.

Priorité sera toujours donnée pour maintenir un service de qualité, assurer la sécurité de tous et permettre un accès à une scolarisation de très bon niveau aux près de 600 élèves de nos 2 écoles.

Cependant, nous souhaitons commencer et accélérer la réalisation de notre programme et tenir nos engagements.

Il en va :

- des travaux d'accessibilité de la mairie,
- des études et travaux du PRISM (Point Ressource d'Information Sociales Municipales),
- des travaux de consolidation du plancher du bâti rue Porte de France,
- des travaux à l'église et au temple,
- de la construction de notre parc de loisir Van Gogh,
- de la réfection et de la mise en sécurité de la rue des Amandiers dans sa totalité,
- de l'extension du cimetière,
- de la poursuite du remplacement des réverbères énergivores,
- du PLD (Plan Local de Déplacements) auquel nous nous sommes attachés l'aide de l'Agence d'Urbanisme,

pour ne parler que des plus importants.

Parallèlement, nous poursuivons les études pour la nouvelle crèche, celles pour la construction d'un pôle médical pluridisciplinaire, ainsi que celles de la ZAC Aubépin et de la restructuration du centre socioculturel.

**Nous restons toujours à l'écoute  
des attentes des Milhaudois et  
sommes ouverts aux propositions visant à  
améliorer la qualité de vie de chacun.**

# Sécurité et prévention

## Renforcement de notre Police Municipale

Conformément à notre programme électoral sur le plan sécuritaire, nous avons poursuivi le renforcement de notre Police Municipale par le recrutement de deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Leurs principales missions sont notamment la surveillance de nos établissements scolaires, la lutte contre toutes les incivilités et de veiller au respect du stationnement sur notre commune.

Nordine IBRAHIMI (28 ans) et Alexis PREVEL (29 ans) sont issus tous deux de la filière Police Nationale où ils y ont passé une formation d'Adjoint de Sécurité. Leurs expériences s'appuient sur plusieurs années passées au sein de la Police aux Frontières de notre département, ainsi qu'une expérience comme ASVP, dans la commune de Poulx, pour Alexis.

Ces deux sportifs, qui souhaitent devenir policiers municipaux, sont placés sous la responsabilité de M. ALCANTARA, Chef de Poste, qui permettra à ces nouveaux agents de participer à la sécurisation de notre commune.



## Stop rue du Moulin

Trop d'accidents sont relevés au carrefour rue des Mûriers - rue du Moulin.

La vitesse excessive de certains qui s'affranchissent trop facilement du code de la route et la configuration même de ce carrefour nous ont incités à installer un stop à la rue du Moulin.

La modification de ce carrefour devrait permettre une forte diminution de l'accidentologie et à tout le moins une sécurisation de ce croisement.



## Barrières anti véhicule bédier

La société BAAVA est venue, le 16 février dernier, faire une démonstration de son matériel en présence des communes de Bernis, Générac, Caveirac, Langlade et de Nîmes Métropole.

Il s'agit de barrières de protection de sites sensibles contre les actes de terrorisme. Ces barrières ont prouvé leur efficacité lors de la Féria des Vendanges de Nîmes de septembre 2018 et elles sont à ce jour les seules à pouvoir garantir la sécurité. Cette efficacité est reconnue par les différentes autorités.

Elles équipent un grand nombre de communes en France comme à l'étranger. Simples d'utilisation,

de montage et de déplacement, elles pourront être facilement mutualisées avec des communes voisines pour en augmenter le nombre, notamment lors de nos fêtes votives, puisqu'elles n'obéissent pas au même calendrier.

L'achat groupé de ces barrières en diminue fortement le coût : autour de 2 000 € pour une barrière complète et par commune.

Dans ce domaine aussi sensible et risqué que la sécurité et la protection des foules contre les véhicules « assassins », nous nous devons d'acquérir un matériel fiable et facile à déplacer.

## Des vélos tout-terrain pour nos ASVP

Les Agents de Sécurité de la Voie Publique ont été équipés de VTT qui offrent de nombreux avantages pour assurer leurs missions : mobilité, rapidité d'intervention et de déplacements, neutralité écologique...

Ils leur offrent également une meilleure zone de couverture puisqu'ils permettent de surveiller des endroits impraticables en voiture et dans lesquels il serait trop long de se rendre à pied, notamment en garrigue ou en plaine. Nous comptons beaucoup d'espaces naturels, trop souvent le siège de dépôts et d'incivilités de toutes sortes.

Le contact avec les Milhadois est différent de celui que l'on peut établir lors de l'ilotage en voiture. Leur allure sportive inspire confiance et peut même contribuer auprès des plus jeunes à revaloriser l'image des agents en uniforme.

Ils vont ainsi pouvoir patrouiller quotidiennement dans tous les quartiers de notre commune, jouer leur rôle de prévention et de pédagogie, renseigner et recueillir les doléances, tisser des liens indispensables avec les Milhadois pour une commune apaisée.



# AVEC NOUS, RENCONTREZ VOTRE TERRAIN À BÂTIR



Choisir votre terrain à bâtir c'est faire une rencontre, avoir le coup de cœur pour un lieu qui vous correspond. GGL Aménagement vous accompagne pour écrire cette belle histoire qui commence... Nous concevons pour vous des quartiers où il fait bon vivre, des espaces adaptés à vos besoins, au cœur de l'environnement que vous aurez choisi.

Engagés dans votre projet de vie.

[ggl-amenagement.com](http://ggl-amenagement.com)

04 66 689 689

**ggl**  
AMÉNAGEMENT

Groupe GGL

# Actualités Municipales

## Travaux

### Embellissement des arènes Chantier d'insertion

Nos arènes ont fait peau neuve ! Elles en avaient bien besoin.

Depuis leur construction, il y a près de 35 ans, elles n'ont jamais été aussi belles. Les chantiers d'insertion de « Présence 30 », qui permettent bien souvent à des jeunes, encadrés par des professionnels, de retrouver un emploi, se sont chargés de ce travail.

C'est aussi une économie très substantielle pour notre collectivité puisque l'ensemble de cette restauration aura coûté 6 963 €.

Nous nous engageons avec « Présence 30 » sur cette action sociale pour nos jeunes ; les chantiers sont nombreux et variés et nous les solliciterons le plus souvent possible. Ce sont eux d'ailleurs qui se sont chargés du fleurissement des massifs, juste à charge pour nous d'acheter des fleurs, encore que cette année nous avons pu bénéficier d'un grand nombre de plans donnés par le Conseil Départemental.



## Arènes

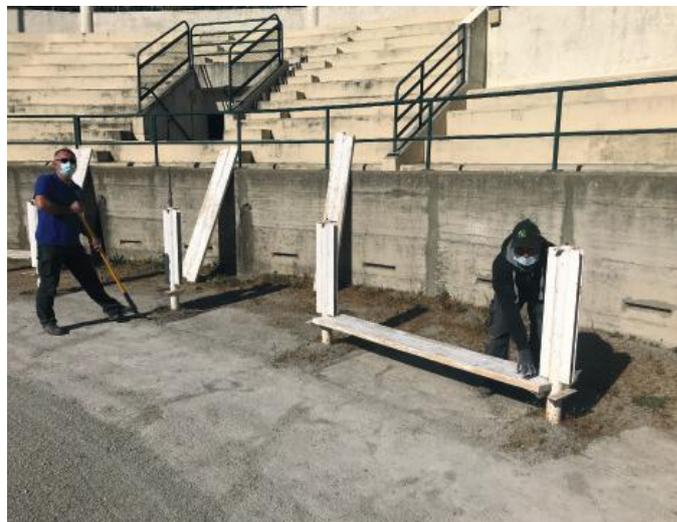
### Mise en conformité

Après la réfection extérieure des arènes, les agents du centre socioculturel se sont attelés à la mise en conformité intérieure des arènes. En effet, elle ne répondait plus aux normes actuelles, qui ont pour but la protection des raseteurs.

C'est ainsi que les barrières de piste ont été redimensionnées pour permettre de s'échapper par le sol dans la contre-piste, de nouveaux burladeros, plus grands, ont été installés. Des travaux de peinture et le nettoyage des gradins sont venus donner une touche finale.

Nous avons maintenant hâte d'accueillir des spectacles, qu'ils soient taurins ou de variété, dans ce bel édifice qui fait honneur à notre commune.

Un grand merci à Christian, Diego, Rudy et Nicolas pour leur implication.



## Dans nos écoles

### Des investissements prioritaires

Les chaudières de l'école élémentaire Jean de La Fontaine, qui assuraient le chauffage de l'école depuis plus de 35 ans, et qui étaient souvent en panne, ont été remplacées durant les vacances de février par deux chaudières à haut rendement à condensation à gaz, qui permettront, outre de bien chauffer l'intégralité des classes, de faire plus de 35 % d'économies. Après consultation de plusieurs entreprises, Somatherm, ayant fait la proposition la meilleure, a été retenue pour mener à bien ce travail.

Les petits travaux de réparations sur les écoles, sollicités par nos directrice et directeur d'école, ont été avancés pendant la période de confinement du mois d'avril. De multiples petits travaux ont été effectués : peintures de plafonds et de murs, sanitaires, électricité, fenêtres, portes, volets, sols et remplacement ou achats de petits matériels divers, entretien du mobilier extérieur, des sols souples...

Une multitude de petits travaux dont la somme a très largement occupé les agents des services techniques.

Quant aux travaux de réhabilitation des deux cours, ils se feront pendant les vacances d'été.



## Réfection de voiries

### Rue des Amandiers et autres voiries

La réfection totale à neuf de la voirie de la rue des Amandiers est en cours. Les travaux intégreront la totalité de cette rue, de l'impasse des Amandiers jusqu'à l'entrée de la rue de la Cruvière.

Une voie piétonne protégée, une voie cyclable, pour conduire aux arrêts de bus de la route de Nîmes et des ralentisseurs, des rétrécissements et une zone 20 km/h compléteront cette réalisation.

Le but étant de réduire la vitesse des véhicules empruntant cette rue, au demeurant souvent utilisée comme traversante de notre commune pour se rendre aux quartiers nord de Nîmes.

D'autres réparations de chaussées sont prévues par des procédés de revêtement bicouche, d'enrobé projeté ou de GMT.



Les voies concernées sont notamment :

- le chemin de la Garrigue,
- le chemin du Pialon,
- une partie de la route de Nîmes,
- rue de la Gare,
- chemin du Carraud,
- chemin des Carrières Souterraines,
- chemin du Tistolet,
- chemin de la Randonnière,
- chemin des Cèbes,
- contre-allée de la route de Nîmes...

## Entretien des arbres du domaine public

Après avoir consulté l'Office National des Forêts, plusieurs arbres situés sur le domaine public communal présentent des dangers pour la population et les constructions, soit parce qu'ils sont morts ou sont atteints de maladies, soit parce qu'ils menacent notre environnement immédiat et urbain par leurs racines ou leurs grandes tailles (prise au vent importante).

Nous avons été amenés à couper, à contre cœur, certains de ces arbres, surtout ceux qui malheureusement avaient été plantés sans avoir imaginé que, prenant de l'âge, ils allaient causer les dégâts que vous avez tous pu constater à nos trottoirs, nos rues

et même aux murs de clôture.

Une fois coupés, il faut ensuite louer une « rogneuse » pour se débarrasser de la souche et des plus grosses racines afin de pouvoir en replanter au plus vite, en choisissant de nouveaux arbres possédant de préférence des racines perforantes plutôt que traçantes (celle que l'on peut voir en surface) ; parce qu'il est bien certain que nous replanterons et, cette fois-ci, en utilisant des techniques de plantation qui évitent ce genre de désagrément !

Par faute d'anticipation, il nous faut engager aujourd'hui des frais dont la commune se passerait bien !

## Espaces verts

La taille des haies communales, d'un linéaire de 4 200 m, et la tonte de l'herbe des six bassins d'orage de la commune, ont été confiées à L'Établissement ou Services d'Aide par le Travail « Les Chênes Verts », après une consultation de plusieurs établissements.

En faisant appel à ces structures, nous contribuons à l'insertion, dans la vie professionnelle, des ces jeunes adultes porteurs de handicap qui se sont parfaitement acquittés de cette tâche.

Deux nouvelles interventions de leur part sont prévues d'ici à la fin de l'année.



## Sur les bâtiments communaux

### Un entretien continu

Plusieurs travaux de maintenance et de mise en sécurité ont été effectués sur des bâtiments communaux, notamment sur la toiture d'un bâtiment de l'école élémentaire qui a nécessité un remaniement partiel des tuiles de couverture. Ce remaniement a nécessité l'utilisation d'une nacelle et d'un échafaudage de près de 9 m de hauteur. De même des tuiles cassées sur la toiture du centre socioculturel ont été remplacées.

Des travaux ont également été entrepris au stade avec le remplacement des armoires électriques des vestiaires des tennis et du City Park, la création d'un portail d'accès aux cours de tennis permettant la maintenance de l'éclairage. La sur-toiture en bacs

acier des vestiaires du stade, qui avait été arraché lors d'un fort coup de vent, a été remplacée par une étanchéité de toiture terrasse avec ajout d'une isolation thermique. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise AFE, après consultation d'entreprises.

Une barrière de sécurité (accès pompiers) pour l'accès du parvis du centre socioculturel a été installée et une autre au début de la rue des Écoles pour sécuriser la sortie de nos enfants, toutes les deux réalisées par nos services techniques.

Ces travaux d'entretien, bien que parfois coûteux, sont nécessaires pour maintenir en bon état nos bâtiments.



## La restauration du patrimoine culturel

Des désordres sous forme de lézarde continue en clé de voûte à la nef de l'église ayant été constatés, nous avons demandé à un architecte du patrimoine d'effectuer un diagnostic complet afin que l'on puisse s'assurer qu'ils ne menacent pas la stabilité de l'édifice. Cette étude sera suivie d'une phase travaux portant sur la nature des consolidations que l'architecte aura définies.

Ces interventions seront complétées par la reprise de l'ensemble de l'éclairage, le remplacement du moteur de volée de la cloche et la pose aujourd'hui effectuée d'un nouveau vitrail en remplacement du vitrail existant totalement brisé.

Pour le temple, les travaux envisagés portent notamment sur la réfection des soubassements en façade et d'un mur latéral, la rénovation de la porte d'entrée, la reprise des murs et de la porte extérieure du presbytère, le remplacement de la main courante de l'escalier et de la porte du garage.

L'ensemble des travaux de conservation devant être réalisés sur ces lieux de culte, partie intégrante de notre patrimoine communal, d'une qualité architecturale indéniable, permet à la ville de Milhaud, tout en sauvegardant une page de son histoire, d'améliorer l'attraction culturelle et touristique de notre cité.



# Environnement

## Sensibilisés, ils montrent l'exemple



### Lycée

#### Nettoyage de la garrigue

*«Il y a quelques semaines, nous avons dû transformer notre activité en EPS. Ne pouvant plus accéder aux salles, nous avons décidé de proposer à nos élèves une marche rapide en garrigue. Ce faisant, nous avons découvert des endroits magnifiques, inconnus de nos élèves mais aussi des « décharges » sauvages.*

*Tous les élèves qui les ont vus, ont été touchés, voir choqués, qu'autant d'immondices puissent être déversées dans la nature. Il y a trois semaines, j'ai convenu avec mes élèves de nettoyer ces endroits. La semaine passée, Mme PONS, elle aussi enseignante d'EPS, m'ayant rejoint dans la garrigue, a pu constater les dégâts. Elle a demandé à sa classe s'ils voulaient participer au nettoyage. Ils ont répondu par l'affirmative.*

*Un contact a été pris avec la mairie de Milhaud afin qu'elle nous fournisse des sacs poubelle et des gants jetables. Se montrant très enthousiaste, M. ZANONE m'a demandé de lui écrire un e-mail afin de mettre par écrit nos besoins. La réponse fut rapide puisque, dès le lendemain, rendez-vous fut pris afin que le matériel puisse être retiré au service des sports.*

*Par ailleurs, notre proviseur, M. LORBLANCHET, sensibilisé par la gestion des déchets, avait mis en place une opération similaire pour les rues de Milhaud par le biais du conseil de vie lycéenne (CVL). En effet, les élèves au sein de cette instance ont décidé de lancer une opération de nettoyage du lycée, de ses abords mais aussi des rues empruntées par les lycéens pour se rendre sur leurs lieux de repas. Le CVL a donc acheté une vingtaine de pinces permettant de ramasser les déchets et nous ont donc proposé de nous les prêter.*



*Lundi 8 février, avec un groupe de Terminale CAP et de Terminale ASSP, armés de nos pinces, de gants et de sacs poubelle, nous sommes partis nettoyer les endroits dégradés. N'ayant pu tout nettoyer de 8h30 à 10h30, deux autres classes sont reparties à 10h30 : la seconde GT4, toujours avec Mme PONS, et de la seconde GT11, avec M. TRAIMOND.*

*La recherche continue sur d'autres chemins qui pourraient nous permettre de continuer cette action car d'autres endroits sont pollués par des dépôts sauvages de toutes sortes. Espérons que cette sensibilisation des élèves pourra les faire progresser dans la gestion de leurs déchets et le respect de la nature.»*

Gaël BOMBARD

Nous remercions Monsieur Gaël BOMBARD, Professeur d'Éducation Physique et Sportive au lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz de Milhaud, pour son initiative et la participation de ses collègues enseignants et des élèves.

# Incivilités et irrespect d'autrui : ras le bol !

## Nuisances sonores et regroupements

Ces dernières années, nous sommes confrontés, comme partout sur le territoire national, à une recrudescence des incivilités.

Avec les moyens dont nous disposons dans la commune (Police Municipale et 25 caméras de vidéosurveillance), nous ne pouvons malgré tout pas être partout en même temps, c'est pourquoi nous nous appuyons très souvent sur les services de Gendarmerie de Bernis et de Vauvert, ainsi que sur les réservistes en casernage dans la commune plusieurs mois par an.

Malgré leur aide régulière, il reste quelques regroupements, souvent mobiles, de jeunes qui, bien

que pas forcément nombreux, arrivent à créer un climat de nuisance. C'est du bruit à toutes les heures du jour et de la nuit, mais aussi des saletés qui doivent être régulièrement ramassées. Malheureusement, les forces de Gendarmerie, dès qu'elles se rendent sur place, n'y trouve plus personne ou comme par hasard tout est devenu calme.

Ces attroupements sont aussi le siège d'un commerce de stupéfiants par des personnes venues d'ailleurs, mais pas seulement.

Parents soyez vigilants et bien conscients qu'ils détruisent leur jeunesse !

## Dépôts sauvages

La commune est aussi régulièrement confrontée à des dépôts sauvages de déchets en tout genre dans nos espaces naturels mais aussi dans nos rues et à côté même des containers verre et papier ! On y trouve de tout : verres cassés, matelas, sacs poubelles, cageots, cartons d'emballage...

Nos services s'astreignent à les nettoyer, mais aussitôt fait aussitôt reconstitué !

Nos espaces naturels sont le siège des plus gros dépôts. Imaginez ce que cela coûte à la commune, ce que cela vous coûte, car il faut aussi les amener dans des centres de traitement qui ne sont pas gratuits. De plus ces dépôts gênent l'accès aux parcelles, polluent et peuvent donc nuire à la santé de tous selon leur contenu, comme les dépôts d'amiante qu'on trouve jetés sur les chemins communaux. Et pour s'en débarrasser le simple remplissage d'une benne, obligatoirement effectué par une société agréée « amiante », devant être amenée sur les sites de traitement spécifique, coûte environ 10 000 € ! Imaginons que ce dépôt finisse sur votre terrain, c'est à vous que tout cela incombera.

Alors, je vous invite à la plus grande vigilance quant aux véhicules louches et si vous êtes témoin d'un dépôt illicite, n'hésitez pas à nous le signaler ! Lorsque les contrevenants sont identifiés, outre une amende, il y a poursuite au pénal.

## Déjections canines : énième rappel

Ça commence à bien faire !

La pédagogie ayant montré ses limites, c'est avec la verbalisation que nous allons faire la chasse à ceux qui ne veulent rien entendre. Et pourtant des sacs sont à leur disposition !

Quel manque de respect tout simplement pour nos agents, pour les gens qui trouvent ces déjections devant leur porte, pour les personnes âgées qui peuvent glisser en marchant dessus et avoir de graves conséquences...

Alors maintenant ça suffit, les contrevenants seront chassés et verbalisés comme il se doit. Nos Policiers Municipaux et nos ASVP vont redoubler d'efforts pour que cela cesse.



# Urbanisme

## Point sur les logements locatifs aidés

Le Sénateur, Laurent BURGOA, et la Sénatrice, Vilette LOPEZ, viennent au secours des communes et de leurs obligations en matière de construction de LLA (Logements Locatifs Aidés).

La possible prolongation, inscrite dans le projet de loi 4D (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration, Décomplexification), du dispositif prévu à l'article 55 de la loi SRU jusqu'en 2031, nous a incité à solliciter nos sénateurs en amont des débats. En effet, les obligations de construction LLA vont être renforcées. Si la construction de ces logements est un impératif bien compris et accepté par la quasi-totalité des collectivités territoriales, le seuil fixé par la loi, identique pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, soumises à la loi SRU, apparaît préjudiciable au regard de leurs spécificités.

Ces constructions se heurtent à plusieurs problématiques qui ne sont pas prises en compte par les pouvoirs publics :

- la densification (favorisée par la loi ALUR et la disparition des COS),
- la rareté foncière, première et principale cause, ralentit considérablement la réalisation de projets,
- la saturation des écoles, des crèches et des services publics,
- la problématique du stationnement et de la mobilité,
- la ressource en eau...

Nous sommes nombreux à afficher une réelle volonté en termes de construction, mais malgré cette bonne volonté nous n'atteindrons jamais les objectifs évoqués, nous plaçant, de fait, en situation de carence engendrant des pénalités financières qui peuvent être fortement majorées et nous privent parfois de notre droit de préemption, comme ce fût le cas à Milhaud entre 2014 et 2017.

Cette pénalité, aujourd'hui, s'apparente à une taxe dont nous ne nous affranchirons jamais, et laisse planer le spectre de la mainmise de l'État sur la gestion de l'urbanisme. Imposer la même règle de construction à des milliers de communes, aux spécificités et typologies qui peuvent différer du tout au tout, semble être contre-productif.

Nous serons très vigilants, voulant pour Milhaud un développement doux et apaisé, afin que notre cité garde son caractère « village », bordé par un environnement remarquable.

Il en sera ainsi de la colline des Moulins à Vent, située en lisière, dont la mise en valeur sera, suivant l'engagement que nous avons pris, effectuée avec la création d'un parc de loisirs, d'un parcours de santé et la rénovation à l'ancienne du moulin à vent dont la commune est propriétaire.

## Plan Local d'urbanisme (PLU)

### Révision

Commune de Milhaud : avis de prescription de la procédure de Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération N°2021/01/008 en date du 21 janvier 2021, le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'une révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire.

Ladite délibération a été affichée et a pu être consultée en mairie pendant un mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

### Modification

Commune de Milhaud : avis de prescription de la procédure de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté N°2021-001 en date du 22 février 2021, une modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite sur son territoire.

Ledit arrêté a été affiché et a pu être consulté en mairie pendant un mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

## Résidence : les Moulins à Vent

C'est l'histoire d'une insertion en douceur d'une résidence conviviale dans un cadre privilégié, même si cette implantation de logements locatifs aidés a été au départ difficilement acceptée par certains de nos administrés, qui n'ont pas compris que ce projet immobilier soit réalisé sur un site, qui, par le passé, a été un lieu de promenade fréquenté des Milhautois.

Nous avons, dans le contexte de cette opération traitée à la suite d'une préemption urbaine par les services de l'État, obtenu, de la part du promoteur « Un Toit pour Tous », le traitement, avec un soin particulier, de l'aspect architectural de cet ensemble qui comprend 16 appartements répartis en deux bâtiments de 5 et 11 logements, disposant chacun de leur propre espace extérieur (terrasse, loggia ou jardin).



Par ailleurs, et comme nous en avons également exprimé le souhait, « Un Toit pour Tous » a su respecter la qualité environnementale du site. Les toits-terrasses et les murs de clôture soulignés d'un parement pierre, qui font le charme de ces constructions, sont en totale harmonie avec le milieu naturel auquel cette résidence est adossée.

## Guichet numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

### Un nouveau portail pour les demandes d'urbanisme

La loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens donne la possibilité aux usagers de saisir les administrations par voie électronique.

Les demandes d'autorisations de travaux en urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, etc.) devront être enregistrées sous forme numérique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Toutefois, le dépôt sous format papier sera toujours possible pour les administrés ne disposant pas d'outil informatique. Que vous soyez particulier ou professionnel, il suffit de vous connecter via le lien suivant <http://gnau.nimes.fr:8008/gnau/?Ref=Milhaud#>

**Vous pourrez ensuite choisir quel dossier vous souhaitez créer :**

#### À compter du mois de mars 2021 :

- Certificat d'Urbanisme (Cua et Cub),
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

#### À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Permis de Construire : pour Maison Individuelle (PCMI) ou classique (PC),
- Permis d'Aménager (PA),
- Permis de Démolir (PD),

- Déclaration Préalable de travaux : pour Maison Individuelle (DPMI) ou classique (DP),
- Déclaration Préalable valant Lotissement (DPLT).

#### Après votre dépôt de dossier

Dès l'enregistrement de votre dossier sur le GNAU, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE). La commune sera ensuite informée du dépôt d'un dossier et délivrera sous dix jours maximum un numéro de dossier (type PC 30169 20 N 0292) communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE). La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé de Réception Electronique (ARE).

#### Quels avantages pour les usagers ?

Le dépôt en format numérique évite les opérations de manipulation telles que photocopie, mise sous pli, impression. Plus besoin de fournir les dossiers en plusieurs exemplaires. Le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service URBANISME de votre mairie qui vous guidera sur le mode de création de compte et de saisie en ligne, ainsi que pour la création des comptes réservés aux professionnels.

# CRÉATION DE ZAC

## SECTEUR AUBÉPIN COMMUNE DE MILHAUD

Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 avril 2017, la municipalité de Milhaud a fait le choix d'orienter la majeure partie de son développement urbain sur un secteur d'environ 17 hectares dans le sud-ouest de son territoire.

Ce secteur dénommé « Aubépin » est principalement desservi par la Route de Montpellier dans sa partie nord.

Ce secteur classé IAU et UCa dans le PLU en vigueur, correspond pour partie à une zone d'activité économique et d'autre part à l'une des dernières opportunités d'extension urbaine sur la commune.

Il est voué à être équipé à court ou moyen terme. Il est destiné à accueillir principalement de l'habitat dont un pourcentage du programme global des constructions devra être affecté à des logements locatifs financés par un prêt aidé par l'Etat, ainsi que des équipements publics. L'extrémité Sud de la zone accueillera un parc urbain.

Par ailleurs, la Commune de MILHAUD a opté pour la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en guise d'outil opérationnel pour la réalisation du futur quartier. La concertation publique est une des étapes essentielles du processus de création d'une ZAC.

Afin de l'accompagner dans la réalisation des études dites « préalables à la création d'une ZAC », le Conseil Municipal de MILHAUD a confié à la SPL AGATE une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par délibération en date du 14 Février 2019.

## OBJECTIFS

A travers ce projet, la Commune souhaite répondre aux objectifs suivants :

- Répondre au **besoin en logements** identifié sur la Commune
- Proposer des typologies variées pour **encourager la mixité sociale** et favoriser les parcours résidentiels
- **Revaloriser la zone d'activité** et recréer une entrée ville le long de la route de Montpellier
- **Réaliser un réseau de voirie et de cheminements doux** s'appuyant sur l'existant tout en assurant des liaisons efficaces
- Apporter une **offre de stationnement** adaptée
- Créer des **équipements publics** répondant aux besoins exprimés
- Créer un **espace vert paysager** assurant à la fois :
  - Le recul par rapport à la RN113 pour des raisons acoustiques
  - La gestion du risque d'inondation et la protection du captage du Stade
  - La protection de la biodiversité
  - Une fonctionnalité récréative pour les habitants de la Commune

## PROGRAMMATION

- 1 **Secteur de mutation du tissu urbain**  
existant vers de l'habitat.
- 2 **Secteur habitat et équipement public**  
La densité de logements sera plus faible qu'au nord, création d'un équipement public
- 3 **Secteur du parc urbain**  
Il constituera un espace paysager et ludique, accessible à tous.



# SYNTHÈSE DES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS



## La mutation d'une zone artisanale, vers un quartier plus convivial, fonctionnel et à l'échelle des habitants

- La reconquête d'un espace routier au profit des habitants
- Un maillage urbain, à l'échelle du piéton, à créer
- Les pôles attractifs : de commerces et services, d'équipements (lycée, stades, aires...), de déplacement (halte ferroviaire)
- Des axes en liaisons stratégiques, en mode doux, à privilégier
- La prise en compte d'usages existants (passage tunnel sous voie ferrée)

## Les projets «périphériques»

- Le projet de réaménagement du carrefour d'entrée en giratoire
- Une réflexion engagée avec Etat et Département pour améliorer l'échangeur à compléter ou remplacer par giratoire
- Le confortement et la valorisation de la halte ferroviaire de Milhaud
- La création de stationnements, nécessaires en complément des équipements sportifs

## La mise à distance du projet par rapport à la RN 113

- Un port relatif pour les habitants, avec la mise à profit des contraintes canalées des PPII-PPIB
- Une mise en scène paysagère, avec la mise à profit des contraintes de la Loi Daurin

## Le traitement de l'entrée de ville

- Le profil de l'espace public stratégique de la route de Montpellier, à reconstruire
- Zones inconstructibles (PPII) particulièrement impactantes, à intégrer ou étudier plus finement

## L'accessibilité du projet

- Une articulation nord/sud difficile, au centre du périmètre de projet
- La recherche d'une issue au Chemin du Clapier
- Le maintien du chemin du Creux en dessertie avec impossibilité de créer une voie structurante (PPII-PPIB)
- La rue de l'Abépin, au gabarit peu adapté pour une augmentation de la circulation de futurs véhicules
- Un choix à faire sur la liaison entre rue de Dubépin et route de Montpellier
- La recherche d'une alternative à la rue de l'Abépin : un échangeur complet avec la RN13 ?

Pour vous informer et participer :  
sur internet : <https://www.milhaud.fr/>  
Le dossier de concertation  
et le registre sont  
disponibles en Mairie :  
1, rue Pierre Guérin - 30540 Milhaud

# PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT RETENUS DANS L'OAP



400 logements projetés, dont 30% seront des logements locatifs sociaux. La moitié des logements seront réalisés au Nord de la route de Montpellier.



La partie centrale de la zone a vocation à accueillir des équipements publics et des logements.



- Les principaux axes d'accès à la zone sont la Route de Montpellier, le Chemin du Clapier et la Rue de l'Abépin.
- Le Chemin du Creux ne servira pas d'accès principal mais continuera de desservir les habitations existantes.
- Une voirie interne sera aménagée, reliant la Route de Montpellier et le Chemin du Creux. Des cheminements piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite seront aménagés le long de cet axe.
- Un cheminement doux avec aménagement paysager sera aménagé le long du Chemin du Creux et servira d'espace tampon avec le voisinage existant.



Ces enjeux seront pris en compte : en plus du parc urbain et de l'aménagement paysager du Chemin du Creux cités ci-dessus, les grands arbres seront maintenus dans la mesure du possible et des alignements d'arbres seront plantés le long des voiries internes.



Le Sud de la zone verra l'aménagement d'un parc urbain. Cet espace destiné aux loisirs et à la pratique d'activités sportives, servira également à la gestion des risques liés aux eaux pluviales.

## Plan Local des déplacements

Ce document a pour objectif la mise en place d'un plan de circulation et d'un plan de stationnement répondant aux enjeux relatifs à la mobilité sur la commune. Face aux difficultés et pour anticiper une aggravation de la situation, plusieurs pistes de réflexion ont déjà été envisagées par le passé sans donner lieu toutefois à l'élaboration d'un plan général d'aménagement des voiries et espaces publics.

C'est ce document de référence que la municipalité a souhaité aujourd'hui obtenir en s'appuyant sur l'expertise de l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne (A'U) qui est présente auprès de la commune depuis plusieurs années sur différents projets dont en particulier celui de la ZAC Aubépin (dernière friche urbanisable de la commune). La mission qui est confiée à l'Agence d'Urbanisme porte essentiellement sur la zone urbaine de Milhaud comprise entre l'autoroute A9 et la déviation Sud.

Ces projets prendront en compte les problématiques de la trop forte dépendance à la voiture individuelle et aux pratiques actuelles de stationnement, le développement des déplacements cyclables, le renforcement de l'offre de desserte du réseau Tango et de l'offre de desserte ferroviaire, mais aussi dans la perspective de la poursuite démographique que devrait connaître Milhaud dans les années à venir, et de plusieurs programmes d'aménagement et de développement importants à proximité immédiate : les travaux de requalification du Marché Gare, l'installation du centre pénitentiaire dans la ZAE OC'VIA, la réalisation du contournement ouest et de son « barreau » complémentaire, ainsi que la construction du demi-échangeur manquant entre la RN113 et la RD262 en direction de l'ouest.

Le pilotage de cette mission est assuré par deux entités :

- un comité technique qui est associé aux phases clés des opérations, à commencer par la phase « études et diagnostic » qui vient de démarrer incluant des partenaires institutionnels proposés par l'A'U : les représentants de Nîmes Métropole, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), du Département du Gard, de la Région Occitanie et des services de l'État,
- un comité de suivi composé d'élus de la commune et d'acteurs locaux.

La durée prévue par l'A'U, de la mise en œuvre jusqu'aux propositions d'actions, est de 9 mois environ.



## AGASS

### Catastrophe naturelle sécheresse 2020

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2020 va être déposée auprès du Ministère de l'Intérieur.

La Commission Interministérielle, au vu du rapport de Météo France, acceptera ou refusera par arrêté ministériel publié au Journal Officiel, cette reconnaissance pour la commune de Milhaud.

Si la légitimation est établie, toute personne sinistrée aura 10 jours ouvrés à partir de la date de parution de l'arrêté au J.O, pour envoyer sa déclaration en lettre recommandée avec accusé de réception à son assurance.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'AGASS :  
06 78 69 90 43 ou agass30420@gmail.com



# Social

## Bons alimentaires

Cette action portée par le CCAS s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés. Cette aide est conditionnée à des critères de ressources et son montant pourra varier selon la jauge familiale. Les achats se feront essentiellement avec notre partenaire : Intermarché Milhaud.

Vous pouvez aussi vous adresser à d'autres structures ouvertes toute l'année sur la commune de Nîmes :

- Association Protestante d'Assistance : 04 66 58 25 27
- Croix Rouge Française : 04 66 23 27 95
- La Table Ouverte : 04 66 67 26 45
- Le Pain Partagé : 04 66 67 85 33
- Restaurants du Cœur : 04 66 29 65 43 – 09 83 01 77 76
- Secours Populaire Français : 04 66 02 98 97
- Société Saint-Vincent de Paul : 04 66 76 14 20



## Opération Croix Rouge

L'opération « 10 jours, mille duvets » a permis de recueillir un maximum de duvets, couettes, couvertures... qui ont été distribués aux sans-abri.

Après l'appel aux dons à la population qui a rencontré un franc succès, le CCAS a souhaité participer en achetant 10 duvets grands froids qui ont été remis, le 12 janvier, à la Croix Rouge.

## Portage de courses

**Pendant le premier confinement et jusqu'au 7 juillet 2020, les services municipaux ont assuré le portage de courses alimentaires aux Milhautois fragilisés et isolés.**

**La municipalité poursuit cette initiative afin de soutenir et aider les personnes en difficultés et leur assurer ainsi un approvisionnement régulier.**

**Les commandes doivent être passées jusqu'au mardi 11h pour être livrées gratuitement le jeudi matin.**

**Pour tous renseignements ou inscription au service : 04 66 74 61 88.**

## La solidarité au rendez-vous

Suite à l'incendie d'une maison d'habitation sur Milhaud, une famille avec un bébé de 6 mois a tout perdu.

Un élan de solidarité s'est mis en place rapidement ce qui a permis au CCAS de récupérer de nombreux dons matériels.

La famille a été sincèrement touchée. Un GRAND MERCI à tous pour votre participation, pour votre solidarité, votre soutien et votre contribution.

## Mars bleu

Le mois de mars est marqué par la promotion du dépistage du cancer colorectal.

Cette maladie touche près de 43 000 personnes chaque année en France. Pourtant détectée tôt, elle pourrait être guérie dans 90 % des cas. C'est le 3<sup>e</sup> cancer le plus fréquent et le 2<sup>e</sup> le plus meurtrier.

Afin de sensibiliser un grand nombre de personnes à cette action, la ville de Milhaud a largement diffusé l'information « MARS BLEU » pour inciter au dépistage colorectal.





## Optimisation du temps périscolaire Pour le plus grand bonheur des parents et des enfants

Suite à la crise sanitaire, l'éducation de nos enfants a été impactée et durement éprouvée. Cependant, nous avons essayé de maintenir les services municipaux en place, tant que nous le pouvions en respectant les recommandations sanitaires édictées par l'État.

À la maternelle, les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h30. Ils sont répartis en 2 groupes, salle de motricité et salle « carrée » où des caisses de jeux sont mis à leur disposition.

À 16h15, les enfants sont pris en charge par les ATSEM, puis par les équipes d'animation. Si le temps le permet, ils vont dans la cour jusqu'à 17h25. Là encore des caisses de jeux sont à leur disposition jusqu'à 18h30.

À l'élémentaire, le même accueil est mis en place : répartition en 2 groupes qui sont dirigés vers la petite et la grande cour ou la salle audio pour jeux

de société et coloriages.

Le temps méridien s'échelonne de 11h45 à 13h30. Jusqu'à la reprise des cours, des jeux et des activités variées sont proposées, en extérieur (balle au prisonnier, le facteur, le jeu du détective... parfois des activités au potager) ; en intérieur, si le temps est mauvais, pour des jeux de société, des concours de dessins, des jeux de construction...

Depuis le 26 avril, les activités extérieures sont privilégiées sous forme de petits ateliers et de jeux collectifs.

Pour la garderie du soir, même mode de fonctionnement avec goûter, jeux en extérieur ou en intérieur. Les lundis et jeudis des études sont proposées aux enfants répartis en 5 niveaux : les CP, CE1, CM1, CM2 étant pris en charge par les enseignants et le CE2 par un animateur.

## ALSH Vacances de printemps



Suite aux restrictions sanitaires du mois d'avril, l'ALSH n'a pas pu accueillir les enfants. Cependant, les animateurs ont fait preuve d'ingéniosité en envoyant aux enfants des fiches d'activités ou de jeux telles que : le « jeu du défi sport », le « jeu memory », le « jeu du Roi et de la Reine du silence »... mais aussi des fiches culinaires ou des fiches créatives et artistiques.

L'objectif de ces activités était bien sûr pédagogique, mais aussi que les enfants puissent s'amuser pendant cette période encore compliquée pour eux aussi.

## Portes ouvertes école maternelle

Cette matinée de « portes ouvertes » à l'école maternelle, maintenant traditionnelle, a eu lieu le 6 février. Elle permet aux petits venant de la crèche (et aussi à leurs parents) de se familiariser un temps avec les lieux.

La crise sanitaire nous a contraint de faire cette visite par petits groupes de 5 personnes maximum et sur inscription. Toutes les précautions ont été réunies pour mener à bien cette « découverte » : Police Municipale à l'entrée, gel hydro-alcoolique, respect des gestes barrières avec port du masque et après chaque visite désinfection des pièces.

Chaque parent a pu trouver tous les renseignements délivrés par les élus présents, mais aussi par le

personnel du bureau cantine. Les inscriptions ont pu être prises pour l'ALSH et la garderie, ainsi que pour toutes les activités proposées. Les associations de parents d'élèves FCPE et APLEM ont bien sûr participé au bon déroulement de cette matinée.

**Nous tenions à remercier les parents d'élèves pour avoir donné de leur temps en réalisant des peintures au sol (jeux de marelle, escargots) qui viennent agrémenter les cours de l'école, pour le plus grand plaisir de nos petits bouts de choux.**

## Conseil Municipal des Jeunes

Les trois commissions se sont terminées et le Conseil Municipal des Jeunes du 10 mai a entériné les projets. Bien sûr tout est fonction de la crise sanitaire. C'est ainsi qu'il a été programmé un loto géant en plein air dans la grande cour de l'école Jean de la Fontaine (une télévision et une Playstation font partie des principaux lots). Une tombola le remplacera en cas de nécessité. Les deux associations de parents d'élèves y participeront activement.

Les jeunes élus, porte-parole de l'ensemble des élèves, ont également souhaité déguster un « hamburger » ou une « pizza », lors des repas de

cantine servis par notre traiteur. L'acquisition de jeux de société pour l'ALSH a été votée. Une salle est d'ailleurs mise à leur disposition avec feutres, crayons, DVD, CD... Il se profile aussi un tournoi de football avec récompenses.

Le CMJ n'est pas en reste avec leurs aînés du CMJ Ados puisqu'a été votée la plantation de 9 arbres fruitiers ainsi que des fleurs au « Jardins du Tistolet ».

Souhaitons la réussite de tous leurs projets ; leur implication est saine et sincère.

## Conseil Municipal des Jeunes Ados

Garder les enfants élus au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une volonté forte de l'équipe municipale. En effet, une fois partis au collège, ces jeunes enfants doivent continuer à tisser le lien entre école primaire et leur vie d'adolescents. C'est tout le sens de ce CMJ Ados.

Nous avons eu le plaisir de retrouver ces jeunes pour leur premier conseil le mercredi 10 février. À l'ordre du jour, l'acquisition de parcelles et l'adhésion aux « Jardins Partagés » du Tistolet, des dons pour la Croix Rouge, pour la bibliothèque, des achats de graines, participation pour un parcours de santé sur le site du parc Van GOGH, nettoyage de la garrigue et de la ville, ainsi que la réalisation d'un film « ville propre ».



# Dans la commune

## « Centre Flash » de vaccination

Après d'intenses négociations entamées au tout début du mois de janvier avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture, la municipalité, ainsi que les professionnels de santé exerçant sur la commune, ont pu mettre en place le tant attendu « Centre Flash » de vaccination.

426 personnes, de 75 ans et plus, ont ainsi pu être vaccinées. Elles avaient été contactées par tous les moyens de communication, y compris par flyers distribués dans les boîtes aux lettres, par nos agents et à plusieurs reprises, à partir des listes électorales (625 personnes étaient éligibles et les 2/3 ont répondu positivement).

Le centre a reçu la visite, le 6 mars, de M. Didier LAUGA, Préfet du Gard, venant ici à Milhaud faire sa toute dernière apparition sur le département avant d'aller exercer à Paris à la Cour des Comptes. Il était accompagné de M. Claude ROLS, Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Gard et de M. Georges LABONNE, Président de la Croix Rouge. Plusieurs maires sont aussi venus prendre connaissance de son fonctionnement.

Le samedi 3 avril, Mme Françoise DUMAS, Députée de notre circonscription, M. Franck PROUST, Président de Nîmes Métropole, ont pu aussi se rendre compte de l'efficacité de ce type de centre de vaccination de la commune, qui s'appuie sur les compétences des professionnels de santé et sur l'efficacité de nos services municipaux qui ont répondu présent pour cette opération. Un grand merci à eux.

Un grand merci aussi à M. Didier LAUGA et M. Claude ROLS sans lesquels rien n'aurait été possible. Les 426 personnes qui ont pu bénéficier de cette vaccination et de ce service exceptionnel que la municipalité a pu, dans ces conditions leur offrir, auront de leur côté également apprécié à sa juste valeur l'ouverture de ce centre de vaccination dans leur commune.



## Visite du Sénateur Laurent BURGOA

Le 5 février 2021, Laurent BURGOA, Sénateur du Gard récemment élu, est venu rencontrer les élus de la commune pour échanger sur leurs problèmes et parcourir le village pour mieux en connaître les grands projets.



Après avoir expliqué le fonctionnement des institutions de la République, son rôle de sénateur, ses activités au sein des diverses commissions dont il fait partie et ses responsabilités, il a été débattu de nos difficultés ; principalement de notre volonté de préserver notre environnement naturel face aux incessantes incivilités en matière de dépôts sauvages qui le pollue et qui entraîne des coûts de traitement qui finissent par peser très lourd sur nos finances. C'est un problème rencontré régulièrement par l'ensemble des communes et M. BURGOA s'est engagé à aider les maires dans cette lutte.

La « cabanisation » et le mitage de nos espaces font également partie des problèmes abordés au cours de ces échanges et le sénateur a souligné qu'il était important de mettre en place, avec les services de l'État, les moyens nécessaires pour y mettre un terme. Certains existent déjà et ont montré leur ef-

ficacité, comme le GLTD (groupement de lutte et de traitement de la délinquance en matière d'urbanisme), mais il faut en intensifier les actions.

Ensuite, le Sénateur et les élus sont allés voir sur place les grands projets pour les années à venir et en particulier celui de la restructuration du centre socioculturel en espace culturel et associatif avec une grande médiathèque, des espaces partagés pour des activités culturelles affichant la volonté des élus d'installer la culture au centre du village.

Cette rencontre s'est terminée par la visite de l'entreprise « Autrefois » située en ZAC Trajectoire.



Cette société qui « rayonne à travers le grand sud gourmand » fabrique et conditionne sur le site de Milhaud ses produits qu'elle commercialise sur ses 9 magasins ou directement sur place et aussi sur internet. Animée et créée par Jean FULLANA depuis 2008, elle se veut « militant du goût » avec des produits le plus souvent « bio », garantis sans colorants ni conservateurs.

Elle gagne à être connue et Laurent BURGOA convaincu et épaté saura sans nul doute en faire la publicité.

## Élections départementales et régionales

### Les 20 et 27 juin 2021 - attention 2 scrutins

En raison du contexte sanitaire encore en vigueur, le vote par procuration doit être encouragé afin de minimiser tout risque de contamination. Une nouvelle téléprocédure « Maprocuration », en service depuis le 6 avril 2021, permet aux électeurs la dématérialisation partielle de l'établissement de leur procuration, mais elle ne dispense pas de se présenter au commissariat ou à la gendarmerie pour valider son identité. Demande de procuration en ligne en toute simplicité sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr). La procuration donnée sera valable pour les deux scrutins simultanés et chaque électeur pourra bénéficier de 2 procurations.

Pour les citoyens qui se rendront physiquement aux urnes les 20 et 27 juin 2021, un protocole sanitaire adapté sera mis en œuvre dans chaque bureau de vote pour limiter les risques auxquels ils pourraient être exposés.



## Cérémonie du 8 Mai 1945

Pour la deuxième année consécutive, compte tenu des mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, cette cérémonie s'est déroulée dans le respect des mesures de distanciation et n'a pas été ouverte au public.

Nous n'avons pu obtenir le déploiement du piquet d'honneur que nous avons demandé, mais Mme la Préfète du Gard, Marie-Françoise LECAILLON, a autorisé pour notre commune, ayant sollicité une participation militaire le 8 Mai, la présence d'un officier en tenue. C'est le Capitaine Frédéric PONCIN, de la 1<sup>re</sup> Compagnie du 4<sup>e</sup> Régiment du Matériel qui a représenté l'autorité militaire lors du dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Nous espérons que l'évolution favorable de la situation sanitaire nous permettra l'an prochain, au titre de notre devoir de mémoire, de célébrer avec solennité, 77 ans après la fin d'une terrible guerre, ce jour anniversaire de la Victoire sur l'Allemagne Nazie, de la Paix et de la Liberté retrouvée.



Terrains à bâtir



Appartements neufs



Logements étudiants



Résidences de tourisme



Résidences seniors

*Avec engagement, soin et exigence, nous vous accompagnons tout au long de votre projet immobilier afin de valoriser qualitativement votre patrimoine.*

04 66 84 15 15 | [angelotti.fr](https://www.angelotti.fr)

AMÉNAGEUR D'EXPÉRIENCE, PROMOTEUR DE CONFIANCE

## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde de notre commune, actuellement en cours de révision, est réalisé conformément au décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 pris en application de la loi n°2004-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile. Sous l'autorité du maire, ce plan met en œuvre l'ensemble des ressources de notre commune pour faire face aux risques naturels ou technologiques. Ses objectifs sont la sauvegarde des vies et des biens, la minimisation des effets de la crise née de la survenance d'un événement d'une importante gravité et la restauration de l'ensemble des activités de la ville dans les délais les plus brefs. Le PCS a, par ailleurs, pour but de prévoir l'organisation de crise à mettre en place autour du maire, devant lui permettre de remplir les missions qui lui incombent en de telles circonstances. Ainsi, l'organisation de l'action communale dans le cadre d'un Plan Communal de Sauvegarde s'articule généralement autour de quatre axes, une cellule de commandement et trois cellules qui lui sont rattachées : Reconnaissance Logistique Terrain, Transmission, Hébergement, Accueil/Assistance.

La cellule de Commandement avec le Directeur des Opérations de Secours : le Maire, Jean-Luc DESCLOUX, et ses deux suppléants : Joseph COULLOMB, 1<sup>er</sup> Adjoint, et Laurence MENDEZ, Directrice Générale des Services dirige l'organisation communale, décide des actions à mener, fait le lien avec les acteurs extérieurs et informe les habitants exposés.

La cellule Reconnaissance Logistique Terrain assure la reconnaissance terrain, alerte et met en sûreté les personnes, mobilise les moyens matériels communaux. Son responsable est Jean-Michel FOUCHARD, Adjoint aux Services Techniques, assisté du personnel des services propreté et technique et de la Police Municipale. Outre le soutien logistique des opérations de secours, cette cellule se voit confier deux autres missions :

- liées à la sécurité des personnes et des biens (gestion des centres d'hébergement, sécurité des lieux en liaison avec les forces de police, de gendarmerie, gestion de la circulation),
- liées aux moyens opérationnels comme la gestion des moyens d'éclairages mobiles, chauffages, lits, couvertures ou encore la gestion d'engins spéciaux ou de transport pour évacuer les personnes sinistrées.

La cellule Transmission/Interface Population assure l'interface entre la commune et la population, et alerte les personnes. Le responsable est Frédéric ZANONE, Adjoint à la Sécurité, suppléant

Stéphane ALCANTARA, chef de Police Municipale. Cette cellule est composée par ailleurs de l'ensemble des adjoints du conseil municipal et du personnel des services administratifs.

La cellule Hébergement Accueil/Assistance ouvre le centre d'accueil et assure la prise en charge des sinistrés. La responsable est Jocelyne BATIGNES, Conseillère Municipale déléguée au CCAS, suppléant Christian HYGONNET, assistés du personnel du centre socioculturel.

La ville de Milhaud est principalement concernée par trois risques majeurs :

- 2 risques naturels : inondation et feux de forêt,
- 1 risque technologique : Transport de Matière Dangereuse (TMD).

Il n'en demeure pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un événement exceptionnel climatique ou technologique demeure et que le risque « zéro » n'existe pas. C'est pourquoi, il nous a paru nécessaire, ne serait-ce que pour vous sensibiliser à cette question, de vous donner la liste des principaux risques auxquels nous sommes exposés. Ils peuvent être regroupés en trois catégories :

### 1. Les risques naturels :

- Tous les aléas météorologiques avec : le risque inondation ; le risque orages avec phénomènes électriques ; feux de forêt/incendies ; le risque vents violents, tempêtes ; le risque neige/grands froids ; le risque canicule pouvant entraîner le risque sécheresse et éventuellement une pénurie d'eau potable.
- Les risques sanitaires : la grippe aviaire de type H5N1, la grippe AH1N1 de 2009, la pandémie de type COVID-19.
- Les mouvements de terrain/séismes.

### 2. Les risques technologiques

- Le risque nucléaire,
- le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses).

### 3. Les risques attentats / intrusions / phénomènes urbains.



## Notre marché Bientôt un an !

C'est bientôt l'anniversaire de notre marché. Malgré les problèmes engendrés par la crise sanitaire il a plus que bien résisté et prouve que maintenant il est bien ancré dans notre paysage dominical.

Ce lieu nous propose un joli moment de rencontre hebdomadaire. Nos fidèles commerçants donnent à notre marché ce côté festif, convivial et joyeux où nous pouvons tous nous rencontrer. Et on se plaît à imaginer ce qu'il va devenir à l'issue des périodes de restriction ! Nul doute de le voir se développer ! Vos retours positifs nous donnent l'envie d'aller plus loin.

La municipalité et ses organisateurs vous remercient sincèrement d'avoir apporté une aide précieuse à son épanouissement !



## La balade du Vistre Profitons de nos espaces naturels

La commune de Milhaud compte plusieurs kilomètres d'itinéraires de balades, principalement de voies non goudronnées, lesquels sont livrés aux pas des marcheurs, cavaliers et vététistes.

L'importance de ce réseau tient à la richesse de notre patrimoine environnemental qu'il soit de garrigue ou de plaine. Nous savons combien vous en êtes fiers et combien vous détestez le voir « abîmé » par des irresponsables.

Nous avons rouvert certains chemins ruraux, depuis longtemps fermés, nous y reviendrons dans un prochain numéro. Pour l'heure, c'est la balade du Vistre qui vous tend les mains : le syndicat du

Vistre qui l'entretient vient de le terminer et vous pouvez profiter d'un environnement exceptionnel fait d'oiseaux, de papillons et d'une richesse florale importante. Tout ça à deux pas de Nîmes ! La beauté des berges de notre cours d'eau redevenu « rivière » vous enchantera !

Sous le pont de la déviation (rue Georges Brassens), filez tout droit ; l'itinéraire est indiqué sur le panneau situé à l'entrée.

Après cette longue période de confinement, n'hésitez pas à aller vous dégourdir les jambes !

Bonne promenade !



## Antennes de téléphonie En limiter l'impact

L'extension de la couverture réseau d'un opérateur supplémentaire dans les télécoms mobiles nous a semblé bénéfique pour donner à nos concitoyens plus de choix et la possibilité de mieux faire jouer la concurrence dans ce domaine très dynamique et changeant.

L'opérateur de téléphonie Free Mobile, ayant besoin d'améliorer sa couverture sur Milhau, nous a contacté en 2019 pour une demande d'implantation sur le Mont Dosset. Nous avons refusé de donner un accord sur ce secteur et avons cherché avec l'opérateur une solution qui permette de parfaire la couverture communale tout en éloignant les antennes autant que possible des zones densément habitées ce qui a pu être fait puisqu'elle sera située au nord de l'A9.



Nous avons ainsi réussi à être acteurs du projet pour limiter la hauteur du pylône qui supporte les antennes et choisir son aspect de façon à ce qu'il y ait moins d'impact visuel possible dans le paysage.

De la même façon, lors du renouvellement du contrat avec les autres opérateurs, dont les antennes sont adossées au château d'eau à côté des moulins à vent, nous leur demanderons de les déplacer suffisamment loin pour en limiter les possibles effets.

## La Nuit des Étoiles 2021

La Nuit des Étoiles est un événement astronomique national gratuit et sans réservation qui se déroule chaque année durant l'été. Depuis 2014, les Milhauois peuvent assister au spectacle grandiose que nous offre le ciel d'été en participant à la nuit des étoiles, début juillet, sur le lieu des 4 Chemins, où plusieurs télescopes sont installés pour permettre de découvrir le ciel.

Découvrir le ciel, nos planètes et les constellations, voilà une belle occasion pour venir en famille à la rencontre d'astronomes amateurs et se plonger dans la contemplation de la voûte céleste aidé de jumelles ou de télescopes.

La planète Mars a été mise à l'honneur récemment pour deux raisons : en octobre 2020, elle s'est trouvée au plus près de la Terre à 62 millions de km et son éclat rougeoyant était supérieur à celui de Jupiter. La prochaine fois que Mars sera aussi près est dans 60 000 ans. Enfin, le robot Persévérance a été déposé à sa surface pour diverses missions scientifiques, dont l'analyse de la glace, pouvant contenir des traces d'organismes vivants et la récolte d'échantillons du sol martien afin de les ramener sur Terre, lors d'une autre mission.



Mars est une planète tellurique, c'est-à-dire rocheuse comme la Terre, mais dix fois moins massive qu'elle. Elle ressemble à la Lune par son aspect avec ses cratères, mais aussi à la Terre avec ses vallées, ses volcans et sa rotation sur elle-même. L'année martienne est de 669 jours. Sa couleur rouge est liée à l'abondance d'oxyde de fer (la rouille) à sa surface. C'est aussi pour sa couleur qu'elle est associée à la guerre depuis l'Antiquité. Mars est le dieu de la guerre chez les Romains.

# Libre expression

## **GROUPE MAJORITAIRE**

La première année de notre mandature s'achève dans un contexte sanitaire qui a impacté la vie de nos concitoyens et le quotidien des acteurs du monde économique. Pour faire face, nous avons multiplié les initiatives pour aider la population à se protéger, en mettant en place un centre de vaccination « flash » et en développant de nouvelles solidarités avec le service de portage de courses. Malgré la prudence que nous impose cette situation, le budget 2021 est resté ambitieux. Notre stratégie de développement sera poursuivie et les investissements prévus réalisés en recherchant les financements sous forme de subventions pour éviter de recourir à l'emprunt et en respectant une de nos promesses fortes de ne pas augmenter la fiscalité.

La qualité de vie pour tous dans un environnement attractif, la protection de nos espaces naturels et le fleurissement de nos rues resteront au coeur de nos préoccupations. La lutte contre les dépôts sauvages, en accompagnement des actions menées contre toutes les formes d'incivilités, s'intensifiera.

---

## **MILHAUD GÉNÉRATIONS UNIES**

Texte non communiqué

---

## **MILHAUD VOUS APPARTIENT**

Nous ne pouvons pas empêcher un particulier de vendre, mais à quoi sert l'établissement public foncier mandaté par la commune s'il n'intervient pas dans ce projet pharaonique au croisement de la rue basse, rue bigot et route de NÎMES où 44 LOGEMENTS sont envisagés ! Cette course à l'urbanisation est-elle nécessaire pour le bien-vivre du village ? D'autant que cette expansion non contrôlée, joue sur les infrastructures déjà insuffisantes et plus adaptées (cantine des écoles qui refuse des enfants - équipements sportifs limités...) mais aussi sur la sécurité ! Cette sécurité très fragilisée, puisque à aujourd'hui il n'y a plus qu'un policier en fonction pour plus de 6000 habitants ! il est vrai épaulé par 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), mais qui ne sont pas encore habilités. Cela est-il cohérent ? Il y a un malaise au sein de cette police municipale et apparemment, rien n'évolue dans le bon sens, et cela au détriment des MILHAUDOIS ! Le malaise existe aussi au sein de l'équipe municipale, puisque 7 mois après les élections, une adjointe a déjà démissionné ! cela en dit long sur la cohésion de l'équipe ! Nous sommes en début de mandat, avec une crise sanitaire importante, et ces malaises ne sont pas porteurs d'espoir ! Nous restons vigilants mais nous ne sommes pas écoutés car ils ont le pouvoir ! En fait c'est vous qui l'avez ce pouvoir, alors faites entendre votre voix ! [www.milhaudvousappartient.fr](http://www.milhaudvousappartient.fr)

## Télex

### Informations du collège Feuchères (collège de secteur Nîmes II) aux familles et élèves de CM2

Les inscriptions pour le collège pour la rentrée 2021 se dérouleront la 1<sup>re</sup> quinzaine du mois de juin. Les modalités exactes d'inscription seront transmises à l'école élémentaire fin mai.

Le collège Feuchères est un collège de centre ville. L'effectif est d'environ 930 élèves répartis sur 4 niveaux de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, et de 100 personnels.

Site Web : <https://feucheres.mon-ent-occitanie.fr>

Téléphone 04 66 67 31 22

Courriel :

[ce.0300945p@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300945p@ac-montpellier.fr)

Pour les collégiens milhautois empruntant les bus de ville pour se rendre au Collège : l'arrêt pour le collège est « Gare Triaire » (ancienne appellation Gare Feuchères, sur l'avenue Sergent Triaire), TANGO ligne 11 (des bus supplémentaires : bus STCN N°223 sont affrétés en renfort aux heures de pointe).

Le collège Feuchères remercie la mairie de Milhau, et les entreprises publiques et privées de la ville de Milhau pour avoir bien voulu accepter, en cette période sanitaire compliquée, 20 collégiens de 3<sup>e</sup> en stage d'observation. Grâce à cette bienveillance, les collégiens peuvent s'entraîner à un exercice oral en vue de les préparer à l'oral du Diplôme National du Brevet (DNB) 2021.

## Carte nationale d'identité Déploiement de la nouvelle CNI

Le règlement 2019/1157 (UE) du Parlement européen relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union Européenne oblige les états membres à délivrer une carte d'identité conforme à ses dispositions avant le 2 août 2021. L'ensemble des cartes délivrées à partir de cette date devra répondre à de nouvelles spécifications prévues par le règlement qui touchent l'aspect visuel de la CNI, sa durée de validité et ses éléments de sécurité.

Le déploiement va être progressif sur le territoire national. La date de bascule pour l'Occitanie est prévue le **28 juin prochain**. À compter de cette date, toutes les demandes de CNI validées par le CERT (Centre d'Expertise et de Ressource des Titres) seront éditées sous le format nouvelle CNI.

### Caractéristiques principales de la nouvelle CNI :

- la carte aura une durée de validité de 10 ans pour les majeurs et mineurs,
- un nouveau format « carte de crédit » avec une puce contenant les empreintes et l'image faciale du titulaire,
- les usagers n'auront plus la possibilité de refuser la numérisation de leurs empreintes.

**Important** : il n'est pas nécessaire de renouveler les CNI actuelles qui restent toujours valables jusqu'à expiration. Une communication plus détaillée sera prochainement effectuée, n'hésitez pas à vous rapprocher du service CNI/Passeports de la mairie : 04 66 74 22 88.



## Info-Flash

### Utilisation de l'application gratuite

Grâce à Info-Flash, disponible sur iPhone et iPad (Apple Store) et sur Android (Google Play) et ne nécessitant aucune inscription pour les utilisateurs, la mairie vous informe et vous alerte sur des sujets variés.



N'hésitez donc pas à télécharger, sur [www.info-flash.com](http://www.info-flash.com), cette application 100 % gratuite et 100 % efficace et d'en faire part à tout votre entourage.

# Agenda des manifestations

En cette année très particulière chargée d'incertitudes, nous programmons les festivités même si nous sommes obligés de les annuler ou de les reporter à plus tard, lorsque cette crise sera derrière nous.

Nous avons déjà dû annuler Pâques aux arènes avec la chasse aux œufs pour les enfants, mais rassurez-vous les œufs ont été livrés aux écoles et à la maison de retraite. Malheureusement nous avons également annulé l'Exposition de Peintures et reporté le Marché du Terroir.

Nous souhaitons nous retrouver et la culture est ce qui nous anime et nous rassemble autour de nombreux et divers évènements. Nous en avons besoin comme de l'air que nous respirons.

## Juin

**Mercredi 2**

### CINÉMA ENFANTS

« Deep »

14h30 - centre socioculturel

**Jeudi 3**

### CINÉMA ADULTES

« La lutte des classes »

20h30 - salle des fêtes

**Dimanche 20**

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

1<sup>er</sup> tour

**Dimanche 20**

### URBAN TRAIL

**Lundi 21**

### FÊTE DE LA MUSIQUE

Animation « Los Canillas Sentimentales »

**Dimanche 27**

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

2<sup>e</sup> tour

## Juillet

**Samedi 3**

### LA NUIT DES ÉTOILES

Organisée par la municipalité Observation des étoiles et des planètes en garrigue à la tombée de la nuit.

**Mercredi 14**

### FÊTE NATIONALE

Cérémonie commémorative  
11h30 - place Neuve

Apéritif

Offert par la municipalité  
12h - arènes

Taureau à la broche  
(sur inscription)

13h - arènes

Animation assurée par Stéphane Damour

Concours de boules

Association La Boule Milhadoise  
16h - arènes

Spectacle équestre Andalucia

Offert par la municipalité  
21h - arènes

Feu d'artifice

Offert par la municipalité

Après le spectacle équestre - arènes

**Mercredi 21**

### AVANT PREMIÈRE FÊTE VOTIVE

### COURSE CAMARGUAISE

### CONCOURS MODÈLE ET ALLURE DU CHEVAL DE RACE CAMARGUE

(environ 40 chevaux)

Offert par Nîmes Métropole  
Arènes

**Du Jeudi 22 au Dimanche 25**

### FÊTE VOTIVE

Offert par la municipalité et la Jeunesse Milhadoise.

Village et arènes

Abrivados-bandidos, champ de foire pour les enfants, ventre qui glisse pour les plus grands,

courses camarguaises organisées par les Clubs Taurins et la municipalité, spectacles taurins, animations musicales avec penàs, bal d'ouverture avec « Cocktail de Nuit », vendredi DJ « Jungle », samedi DJ « Totof » et dimanche DJ « SL Évènementiel ».

## Septembre

**Samedi 4**

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Centre socioculturel

## Octobre

**Du lundi 4 au dimanche 10**

### SEMAINE BLEUE

Semaine nationale des personnes âgées et retraitées

**Samedi 30 et dimanche 31**

### EXPOSITION PLAYMOBIL

Salle des fêtes

**Mois d'octobre**

### OCTOBRE ROSE

Campagne annuelle de lutte contre le cancer du sein



Cet agenda pourra être modifié en fonction de l'évolution des mesures sanitaires en vigueur et être complété : plus d'informations disponibles en mairie et au centre socioculturel tout au long de la saison. Il est consultable et sera mis à jour régulièrement sur le site internet de la commune.

# La vie des associations

2021

## Reprenons nos activités

## Avenir Cyclotouriste Milhaudois

UNE CYCLO DÉCOUVERTE OUVERTE À TOUS

Après une année très difficile pour tous, nous espérons pouvoir organiser la cyclo découverte du dimanche 5 septembre.

Déroulement de cette journée, plusieurs possibilités de parcours cyclo entre 15 et 50 km sur la journée : visite commentée du musée et du site romain d'Ambrussum (vers Gallargues le Montueux), repas tiré du sac sur le site d'Ambrussum, visite commentée de la tour royale de Gallargues le Montueux et de son télégraphe Chappe. Tarifs de 3 à 9 € (visites comprises). Le club offrira le café et des boissons.

Depuis plus de 30 ans, l'ACM propose des activités de cyclotourisme ouvertes à tous en semaine et le week-end. Que vous soyez seul, en couple ou en famille, vous êtes les bienvenus au sein du club, pour découvrir tout ce que propose la FF Vélo et participer à la vie et à l'avenir du club.

Pour les inscriptions (limitées à 30 pour la cyclo découverte) ou renseignements : [acmilhaud@sfr.fr](mailto:acmilhaud@sfr.fr) - Président : [lhermet.alain@wanadoo.fr](mailto:lhermet.alain@wanadoo.fr) - Tél. : 06 74 99 77 41



## ASPTT Club Omnisports

DES CRÉNEAUX POUR LA SAISON PROCHAINE

L'ASPTT est ravie de vous accueillir le samedi sur le Dojo de Milhaud et de vous proposer du Babysport et du Kidisport.

Malgré le contexte sanitaire actuel, qui ne nous permet plus de vous accueillir sur le dojo de Milhaud, nous avons proposé aux enfants inscrits de rejoindre le groupe unique des 3-6 ans, sur le stade Marcel Rouvière à Nîmes, le mercredi de 10h30 à 11h30.

Mais dès la saison prochaine, nous vous reposerons les créneaux éveil, motricité et multisports, le samedi matin sur le dojo de 9h15 à 12h15.



Contact Ingrid au 04 66 23 37 34/[nimes@asptt.com](mailto:nimes@asptt.com)/1133, avenue du Dr Fleming - 30900 NIMES

## Gymnastique Volontaire Milhaudoise

### UNE REPRISE ESPÉRÉE EN SEPTEMBRE

Au mois de septembre 2020, nous avons pu débiter les activités mais le confinement du mois de novembre a sonné l'arrêt des cours qui malheureusement n'ont pas pu reprendre au cours de l'année 2021.

Nous espérons qu'au mois de septembre nous pourrions à nouveau pratiquer les cours en salle, participer à la vie associative de notre village et que les adhérents et adhérentes seront présents pour faire perdurer notre association.



L'association de gymnastique Volontaire Milhaudoise est présente sur le village depuis 1977, elle est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique volontaire. Nous proposons 6 heures de cours par semaine en matinée et en soirée à la salle Marcel Giboulet, route de Nîmes à Milhaud. Les cours sont ouverts à tout public féminin ou masculin à partir de 15 ans. Nous pratiquons le fitness, le bodyscult, du cardio training, abdos - fessiers, du stretching, mais également de la gym douce avec du renforcement musculaire, de la coordination etc... encadrés par des animateurs sportifs diplômés dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

N'hésitez pas à vous renseigner sur : <https://www.milhaud.fr> rubrique associations et à nous rejoindre.

## Tennis Club Milhaudois

### UN PROGRAMME ALLÉCHANT

Alors que le Tennis Club de Milhaud se préparait à fêter ses 40 ans, à l'instar du monde sportif, il a cessé temporairement ses activités en mars 2020. Mais parce que le tennis se joue en extérieur, parce que le tennis est un sport le plus souvent individuel, sans être individualiste, et parce que le tennis est un sport sans contact, les installations sportives du TCM ont pu rouvrir le 11 mai 2020. De l'école de tennis aux joueurs plus anciens, tous les adhérents ont pu pratiquer le tennis que ce soit en loisir, lors des cours ou entraînements.

Les différents couvre-feux n'ont pas altéré le bonheur de pratiquer cette activité sportive grâce à l'adaptation du moniteur et aux sens des responsabilités des pratiquants. Certes, les championnats, les rencontres inter-clubs et tournois, les différents rendez-vous conviviaux qui sont des moments de partages et d'échanges ne sont pas encore d'actualité, mais pour bientôt, nous l'espérons... Mais alors que nous traversons à nouveau les contraintes de maintien à domicile, la pratique du tennis est autorisée. Se dépenser en extérieur dans un cadre protégé est, pour les enfants comme pour les adultes, un moment de bien-être physique et psychique dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement par mail à [tennis.club.milhaud@gmail.com](mailto:tennis.club.milhaud@gmail.com). Portez-vous bien et soyez prudent. Le bureau du TCM



# Sport Milhaud Séniors

## DES ACTIVITÉS DÉLOCALISÉES EN PLEIN AIR

La lumière est restée allumée à SMS avec une veille permanente sur les dispositions sanitaires à respecter. Nous avons saisi toutes les opportunités pour maintenir des activités et les reprendre après les interruptions des congés d'hiver.

La municipalité nous a accordé des créneaux horaires au stade pour délocaliser en plein air la gymnastique et la country et nous sommes prêts à redémarrer toutes nos activités en respectant les protocoles qui seront mis en place.

Les activités en salle ont souffert de la crise sanitaire, aussi c'est avec impatience que nous attendons la réouverture aux associations des installations municipales pour la pratique du badminton à la SMASH, du tennis de table, de l'activité informatique, de l'atelier mémoire, du yoga, de la country, de la danse en ligne, de la gymnastique avec le matériel dans leur cadre habituel.

Nous prendrons contact avec les gestionnaires des centres aquatiques pour rétablir l'aquagym dans notre offre d'activités sportives. Le retour souhaité de la liberté de circuler permettra d'élargir le cadre de nos randonnées, de parcours de marche nordique et de vélo, de reprendre l'activité « Découvertes » et



enfin de clore la parenthèse de distanciation sociale avec nos retrouvailles conviviales.

Nous espérons que nous aurons l'occasion de nous rencontrer pour une « Journée des Associations » à la rentrée de septembre. De nouveaux animateurs seraient les bienvenus dans toutes les disciplines. Ils sont bénévoles mais leur formation est assurée et prise en charge financièrement par la Fédération de la Retraite Sportive à laquelle nous sommes affiliés.



---

# Les Donneurs du Sang

## AYEZ DU COEUR, SOYEZ DONNEUR

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain. En dépit des techniques modernes, notre sang ne peut pour le moment pas être produit artificiellement.

Or, nous savons que les besoins en sang sont toujours aussi nombreux alors que les stocks s'affaiblissent et doivent sans cesse être renouvelés.

Cet acte volontaire et bénévole qu'est **le don de son sang est donc irremplaçable et permet de sauver 3 vies.**

Aussi, nous comptons sur votre généreuse participation et vous accueillerons dans la convivialité et toujours dans le respect des gestes barrières lors de nos 3 prochaines collectes qui auront lieu les : **8 juillet, 9 août et 7 octobre 2021.** Car inédit cette année, l'Établissement Français du Sang nous a sollicité pour organiser **une collecte supplémentaire le lundi 9 août** au centre socioculturel et ce afin de renforcer les prélèvements pendant la période estivale.

Nous rappelons que **le délai minimum à respecter entre 2 dons est de 8 semaines.**



## Les Jardins du Tistolet

### DES ACTIVITÉS DÉLOCALISÉES EN PLEIN AIR

Les jardins du Tistolet connaissent un essor fulgurant avec l'accueil de nombreux nouveaux jardiniers.

Actuellement une nouvelle tranche de 10 nouvelles parcelles sont disponibles à la location.

Le contexte sanitaire étant plus favorable que l'année dernière, nous avons pu développer et améliorer les conditions de jardinage avec l'achat de matériel.

Nous projetons un partenariat avec l'école primaire pour effectuer des semis de diverses variétés de courges, afin de pouvoir les vendre au bénéfice du Téléthon.



Ne pouvant pas faire de journées portes ouvertes, n'hésitez pas à nous contacter : [letistolet@gmail.com](mailto:letistolet@gmail.com), 06 09 24 51 18) ou passer nous voir directement aux jardins (chemin du Tistolet) pour obtenir des renseignements.

---

## Garrigue Font des Chiens

### NOUVEL OUVRAGE DE LAURE MARIGNAN

Retourner dans le village qui l'a vu naître et partager avec ses lecteurs les émotions de son enfance, c'est ce que nous propose Laure MARIGNAN BARROT, l'auteure de « Voyage au pays de mon enfance ». De la boulangère au charbonnier en passant par le médecin du village, elle met en scène les personnages sur lesquels se sont posés ses premiers regards.

Au fil des pages, on peut redécouvrir les vendanges d'autrefois, la passion des Milhaudois pour le foot, la chasse ou la fête votive et s'imprégner d'une ambiance où tous les villageois des environs de Nîmes pourraient se reconnaître. Les guerres sont également évoquées ; les enfants de sa génération ayant souvent été les témoins des souvenirs de leurs parents ou grands-parents.

*« Il ne s'agit pas de faire renaître le passé avec nostalgie, de tomber dans le travers d'un passéisme naïf, de faire l'apologie d'un monde disparu. Je souhaite simplement permettre à mes lecteurs de retrouver leurs souvenirs d'enfants, les éclats de rire de leur jeunesse et transmettre aux jeunes ces pages témoins de l'évolution inéluctable du temps ».*

Aujourd'hui, elle remercie vivement tous ceux qui l'ont aidée à se souvenir de tous ces moments partagés.



Nous avons été séduits par ses souvenirs d'enfant : anecdotes, illustrations, photos. Nous avons décidé de soutenir le projet d'édition de ce livre 246 pages de format 20 sur 20.

Une souscription est ouverte au prix de 25 € jusqu'au 31 mai 2021, afin que les milhaudois puissent se procurer, s'ils le souhaitent, un exemplaire de ce carnet de voyage dans le temps.

Bulletin de souscription disponible sur demande : Ass. Garrigue font des chiens 7, rue Edgar Quinet 30540 Milhaud ou [agarfdc30@orange.fr](mailto:agarfdc30@orange.fr)

# Toros y Fiesta

## UN PROGRAMME ALLÉCHANT

Malgré la crise sanitaire qui touche le milieu festif actuellement, le CTPR Toros y Fiesta essaie de préparer au mieux la plus importante manifestation de l'association qui aura lieu le samedi 12 juillet 2021 sur le parvis des arènes et dans les arènes de Milhaud.

Si toutes les conditions sanitaires sont favorables voici le programme de la journée : à 11h30, abrivado avec la manade Briaux, suivi d'un apéritif animé par le DJ Yannis Alonzo et des invités ; à partir de 16h, la fêria des pitchounes avec de nombreuses animations : arènes gonflables, taureau mécanique, stand de maquillage, stand de la course landaise avec un toro téléguidé, et plein d'autres jeux pour les enfants.



En collaboration avec l'APLEM, un pack sera proposé aux écoles maternelles et primaires pour cette journée avec un tee-shirt, un bandana, une box goûter, une surprise et l'entrée au spectacle. Également un marché artisanal avec plus d'une vingtaine d'exposants de 16h à 22h.

À 18h30, bandido avec la manade Briaux suivi de l'apéritif et repas animé par Romain Grazioli et la Peña Lou Carretié. À 21h, le magnifique spectacle « La Nuit des chevaux et des taureaux » aura lieu dans les arènes avec un show équestre, une course camarguaise, une tienta des machos et une course landaise avec les meilleurs sauteurs et écarteurs venus du sud-ouest.

Pour plus d'informations sur la journée, vous pouvez nous contacter au 06 19 73 74 83 ou par mail : torosyfiestamilhaud@gmail.com.

Nous vous attendons nombreux le samedi 12 juillet pour passer une agréable journée. Arnaud FRADE (Président du CTPR Toros y Fiesta)

# Milhaud Mille dons

## DES ACTIVITÉS DÉLOCALISÉES EN PLEIN AIR

Malgré les manifestations annulées ou reportées suite à la crise sanitaire, Milhaud Mille dons n'a pas cessé d'œuvrer. Nous avons, début février à Milhaud, participé à la collecte nationale des Restos du Cœur en aidant les bénévoles sur le secteur.

Nous étions 10 de l'association à nous relayer sur les 3 jours et ce ne sont pas moins de 1 848 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène qui ont pu être collectés grâce à vos dons. Une très belle collecte aux dires de ces bénévoles pour qui ce n'étaient pas la première fois. Nous nous sommes déjà engagés à les aider l'année prochaine ou lors de besoins ponctuels.

Nous n'oublions pas nos manifestations habituelles comme notre vide-grenier qui est prévu le 4 juillet au boulodrome. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire : par mail à milhaudmilledons@orange.fr ou par tél. : 06 09 57 63 56. Merci à tous pour votre générosité qui fait du bien surtout en cette triste période.



## Le Tripot de Milhaud

### TOUCHÉ MAIS PAS COULÉ

Dans cette grande bataille que nous livrons depuis un an et demi contre un ennemi sournois mais invisible et redoutable, le soleil semble enfin se lever à l'horizon.

Ce n'est pas encore celui d'Austerlitz mais, bien que modeste, celui de Milhaud, nous donne l'espoir à la suite des informations que nous venons d'obtenir sur les grandes étapes du déconfinement, de nous retrouver dès la rentrée de septembre prochain.

André MALRAUX écrivait « La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié ».

Hâtons-nous d'oublier les heures grises de la Covid-19 et retrouvons, dès l'automne, si les circonstances le permettent effectivement, nos bonnes habitudes des « Conférences du Tripot de Milhaud », du Tripot des lecteurs et du verre de l'amitié !

C'est notre souhait le plus cher.

Alors à très bientôt, pour les deux conférences qui étaient prévues à la rentrée :

- le 3 septembre 2021 à 18h30 « Les Gardois et leurs doléances aux États Généraux de 1789 » par Michel NAUDIN.
- et le 25 septembre 2021 à 17h30 « Le mythe de Faust en musique » par Élisabeth MAURIN.

## Une lueur d'espoir pour nos associations

La fin prochaine, en tous cas nous l'espérons, de la mise en sommeil du monde associatif se profile à l'horizon.

La disparition de certaines, la perte d'adhérents, les difficultés financières, les bénévoles dans le flou, plus que jamais nos associations auront été fragilisées par cette crise, même si beaucoup d'entre elles ont pu continuer à proposer certaines de leurs activités.

Elles sont le poumon essentiel de la solidarité et du vivre ensemble comme vous avez pu le voir lors du Téléthon 2020 au cours duquel près de 8 000 € ont pu être récoltés !

Un bel exemple de solidarité ! Un grand merci !

Il n'en reste pas moins qu'il leur faut reprendre leurs activités et nous en avons tous besoin.

Retrouvons-nous tous au forum des associations **le samedi 4 septembre** au centre socioculturel.

**Nous remercions tous les annonceurs  
qui nous aident au financement de ce bulletin municipal.**

**Consultez-les pour vos achats,  
ils ne manqueront pas de vous réserver le meilleur accueil.**

## Naissances

BOUGUELAA Raïss, le 8 janvier 2021  
DAMOUMI Nassef, le 12 janvier 2021  
KHEDIRI Elya, le 17 janvier 2021  
EL MOUDNI Youssra, le 16 janvier 2021  
PEDRINHO MOREIRA Lizio, le 18 janvier 2021  
SALGUERO Jones, le 18 janvier 2021  
BOURAS Sherine, le 4 février 2021  
STOECKEL Isaïe, le 7 février 2021  
POCHET Luna, le le 23 février 2021  
KORE Maëway, le 26 février 2021

MARQUES SAMBOEUF Dzio, le 4 mars 2021  
BIERNAT SIGALA Aria, le 8 mars 2021  
DAUGUET Elwina, le 13 mars 2021  
GIMENEZ Josué, le 18 mars 2021  
FIOCCHI Laïa, le 18 mars 2021  
BONFILLON Charlize, le 22 mars 2021  
LAVAL Julia, le 2 avril 2021  
EL BRIKA Soundous, le 19 Avril 2021  
SAKOUHI Eyden, le 19 Avril 2021  
GORGAN Timay, le 21 Avril 2021

## Mariages

BENMAHNENE Mohamed et MAROC Tleïtmes, le 27 janvier 2021  
DHIB Daniel & DELVAL Coralie, le 17 avril 2021

## Décès

GONZALEZ, veuve DE JONGHE Yvette, le 16 janvier 2021  
STERNAL, veuve JASPARD Margarete, le 22 janvier 2021  
FAGET Yves, le 27 janvier 2021  
LARRETICHE Monique, le 30 janvier 2021  
VICENTE Paul, le 30 janvier 2021  
PLANTIER Jean-Marc, 31 janvier 2021  
FONTAA, veuve COLOMBERO Simone, le 7 février 2021  
MITRANI, veuve CHANUT Suzanne, le 12 février 2021  
BOURNETON Roger, le 20 février 2021  
TRANCHESSET Roger, le 19 février 2021

BONNEAU Maxime, le 28 février 2021  
FRAISSE Veuve BELLES Blanche, le 2 mars 2021  
RAOUX Jacques, le 8 mars 2021  
BONNEAU Pierre, le 6 mars 2021  
TEISSIER Robert, le 12 mars 2021  
FERRO, veuve BROSSARD Marie, le 13 mars 2021  
FRADET Éric, le 29 mars 2021  
TARI Alain, le 30 mars 2021  
CHABAL, veuve JULIEN Annie, le 13 avril 2021  
VEZOU Robert, le 18 avril 2021

### Message de la famille de Maxime à tous les Milhaudois

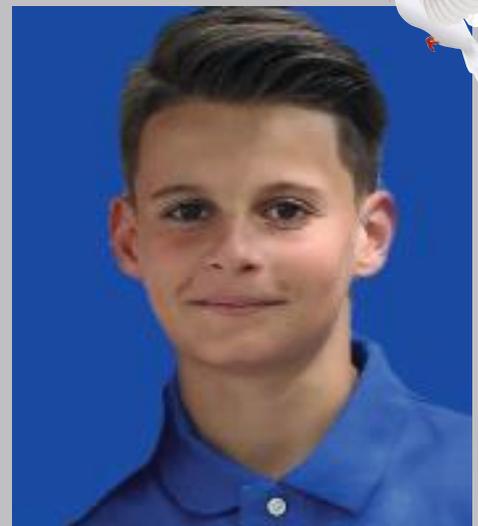
« Nous avons été très touchés par toutes vos attentions, vos messages, vos fleurs et par le soutien que vous nous avez apporté.

Un grand merci à la jeunesse Milhaudoise pour le magnifique hommage rendu à Maxime.

Que la mémoire de Maxime soit présente dans le choix des chemins et parfois des dérives qui peuvent endeuiller des vies dans l'insouciance de la jeunesse.

Perdre un être cher ne fait pas oublier la joie de l'avoir connu !

Rappelez-vous de son sourire, de sa joie de vivre et des moments festifs partagés. »



Maxime BONNEAU

**BISCUITERIE  
CONFISERIE**

DÉMONSTRATION DE FABRICATION



**CHOCOLATERIE  
ÉPICERIE FINE**

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

**MILHAUD**



FABRIQUE & BOUTIQUE : 4 IMPASSE GASTON TAILLAND – ZAC TRAJECTOIRE – MILHAUD  
BOUTIQUE « DIRECT FABRIQUE » OUVERTE DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 16H30 – 04 66 27 56 62

## RÉSIDENCE MÉDICALISÉE MÉDICIS À MILHAUD



Plusieurs formules d'accueil et d'accompagnement de nos aînés

- Accueil de jour
- Hébergement temporaire
- Séjour permanent

- Unité dédiée aux soins Alzheimer ou maladies apparentées



Environnement sécurisé



Présence 24h/24



Unité Alzheimer



Ateliers à visée thérapeutique



Animations variées



Restauration réalisée sur place



Espaces verts



### Résidence Médicis

1 chemin de Fanfoussingue  
30540 Milhaud  
medicis-milhaud@domusvi.com  
[www.medicismilhaud.com](http://www.medicismilhaud.com)

Notre équipe est à votre disposition pour vous renseigner sur nos formules d'accueil et nos tarifs.

Contactez-nous au 04 66 01 71 70

**Domus**   
En toute confiance

[www.domusvi.com](http://www.domusvi.com)